

**BULLETIN DEPARTEMENTAL
ORIENTATION ET AFFECTATION**

RENTREE 2011

SECOND DEGRE

Inspection Académique du Vaucluse
ORIENTATION AFFECTATION 2011

| |
|-----------------|
| SOMMAIRE |
|-----------------|

Circulaire de Monsieur l'Inspecteur d'Académie

| | |
|---|-----------------|
| Calendrier | pages I - II |
| L'orientation | page III |
| Admission en 3 ^{ème} module découverte professionnelle 6h | page IV |
| Entrée en apprentissage | page V |
| Classe de seconde – classe de première et terminale | page VI |
| Procédure d'appel | page VII |
| L'affectation | page VIII |
| - en 2 ^{nde} GT | pages VIII - IX |
| - en voie professionnelle | pages X |
| Affectation en 1 ^{ère} professionnelle ou 1 ^{ère} technologique | page XI |
| Retour en formation initiale – passerelle, réorientation | page XII |
| Elèves originaires d'autres académies, déménagement, demande de changement d'établissement | page XIII |
| Assouplissement de la carte scolaire | page XIV |

ANNEXES

| | |
|--|-----------|
| Demande d'admission en 3 ^{ème} DP6h | annexe 1 |
| Dispense à l'obligation scolaire pour entrer en apprentissage avant l'âge De 16 ans | annexe 2 |
| Carte des EDE | annexe 3 |
| Liste sections euro en LP | annexe 4 |
| Vers la voie professionnelle - grille des compétences transversales observées | annexe 5 |
| Formations à modalités particulières de recrutement | annexe 6 |
| Liste des 1 ^{ères} technologiques | annexe 7 |
| Demande d'affectation en 1 ^{ère} et terminale GT | annexe 8 |
| Demande de dérogation de secteur scolaire à l'entrée en 2 ^{nde} GT | annexe 9 |
| Fiche groupe technique pré-affelnet (pour un vœu en 1 ^{ère} pro ou techno) | annexe 10 |

Calendrier orientation affectation – rentrée 2011

Vaucluse

| Dates | 6ème | 4ème | 3ème | 2e | divers |
|---|------------------------------|--|--|--|---|
| <i>Vendredi 13 mai</i> | | Transmission candidatures DP6 à au LP | | | |
| <i>Vendredi 20 mai</i> | | Réception fichier DP6 à l' IA heure limite 12H | | | |
| <i>Vendredi 27 mai</i> | | Commission DP6H | | | |
| <i>Lundi 30 mai</i> | | | Saisie des vœux et compétences (en établissement) | | |
| <i>Mardi 1^{er} juin</i> | | | | | Date limite réception IA dossiers pré-affelnet |
| <i>Lundi 6 juin</i> | | | | | Groupe technique pré-affelnet |
| <i>Jeudi 9 juin</i> | | | Saisie des notes en étbl. | | Date limite réception dossiers médicaux à l'IA |
| <i>Vendredi 10 juin</i> | | | Arrêt de la saisie des vœux et notes | | |
| <i>Mardi 14 juin</i> | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | |
| <i>Mercredi 15 juin</i> | | | | | 9h - bascule de Notanet dans la base académique d'affectation |
| <i>Vendredi 17 juin</i> | | | Fin des conseils de classe | Fin des conseils de classe | Commission médicale à l'IA |
| <i>Mardi 14 au vendredi 17 juin 12H</i> | | | Modifications des vœux (suite aux conseils et corrections d'erreurs) jusqu'à 12H | Modifications des vœux (suite aux conseils et corrections d'erreurs) jusqu'à 12H | Vérification des notes |
| <i>Samedi 18 juin</i> | Fin des conseils de classe | Fin des conseils de classe | | | |
| <i>Lundi 20 juin</i> | | Notification famille admission DP6H. Début des inscriptions. | | | Réception des dossiers hors académie à l'IA Réunion président commission d'appel 14H |
| <i>Mardi 21 juin</i> | | | Commission d'appel | | Fermeture définitive de l'accès à l'application pour les établ. à 12H |

| | | | | | |
|--|--|--|---|---------------------------|----------------------------|
| <i>Mercredi 22 juin</i> | | | | Commission d'appel | Saisie des bonus par l'I.A |
| <i>Mardi 28 juin</i> | | | Commission départementale affectation bac pro matin - 2GT après-midi | | |
| <i>Mercredi 29 juin</i> | | | Résultats de l'affectation Début des inscriptions jusqu'au 8 juillet | | |
| <i>Jeudi 30 juin au mardi 5 juillet à 12H</i> | | | Deuxième tour Affelnet - saisie des places vacantes | | |
| <i>Vendredi 1^{er} juillet</i> | | | Fin des inscriptions en DP6H | | |
| <i>Mercredi 6 juillet</i> | | | Notification d'affectation Inscription jusqu'au 8 juillet | | |

**BULLETIN DEPARTEMENTAL
ORIENTATION ET AFFECTATION**

RENTREE 2011

SECOND DEGRE

Inspection Académique du Vaucluse
ORIENTATION AFFECTATION 2011

| |
|-----------------|
| SOMMAIRE |
|-----------------|

Circulaire de Monsieur l'Inspecteur d'Académie

| | |
|---|-----------------|
| Calendrier | pages I - II |
| L'orientation | page III |
| Admission en 3 ^{ème} module découverte professionnelle 6h | page IV |
| Entrée en apprentissage | page V |
| Classe de seconde – classe de première et terminale | page VI |
| Procédure d'appel | page VII |
| L'affectation | page VIII |
| - en 2 ^{nde} GT | pages VIII - IX |
| - en voie professionnelle | pages X |
| Affectation en 1 ^{ère} professionnelle ou 1 ^{ère} technologique | page XI |
| Retour en formation initiale – passerelle, réorientation | page XII |
| Elèves originaires d'autres académies, déménagement, demande de changement d'établissement | page XIII |
| Assouplissement de la carte scolaire | page XIV |

ANNEXES

| | |
|--|-----------|
| Demande d'admission en 3 ^{ème} DP6h | annexe 1 |
| Dispense à l'obligation scolaire pour entrer en apprentissage avant l'âge De 16 ans | annexe 2 |
| Carte des EDE | annexe 3 |
| Liste sections euro en LP | annexe 4 |
| Vers la voie professionnelle - grille des compétences transversales observées | annexe 5 |
| Formations à modalités particulières de recrutement | annexe 6 |
| Liste des 1 ^{ères} technologiques | annexe 7 |
| Demande d'affectation en 1 ^{ère} et terminale GT | annexe 8 |
| Demande de dérogation de secteur scolaire à l'entrée en 2 ^{nde} GT | annexe 9 |
| Fiche groupe technique pré-affelnet (pour un vœu en 1 ^{ère} pro ou techno) | annexe 10 |

Calendrier orientation affectation – rentrée 2011

Vaucluse

| Dates | 6ème | 4ème | 3ème | 2e | divers |
|---|------------------------------|---|--|--|---|
| <i>Vendredi 13 mai</i> | | Transmission candidatures DP6 à au LP | | | |
| <i>Vendredi 20 mai</i> | | Réception fichier DP6 à l' IA heure limite 12H | | | |
| <i>Vendredi 27 mai</i> | | Commission DP6H | | | |
| <i>Lundi 30 mai</i> | | | Saisie des vœux et compétences (en établissement) | | |
| <i>Mardi 1^{er} juin</i> | | | | | Date limite réception IA dossiers pré-affelnet |
| <i>Lundi 6 juin</i> | | | | | Groupe technique pré-affelnet |
| <i>Jeudi 9 juin</i> | | | Saisie des notes en étbl. | | Date limite réception dossiers médicaux à l'IA |
| <i>Vendredi 10 juin</i> | | | Arrêt de la saisie des vœux et notes | | |
| <i>Mardi 14 juin</i> | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | |
| <i>Mercredi 15 juin</i> | | | | | 9h - bascule de Notanet dans la base académique d'affectation |
| <i>Vendredi 17 juin</i> | | | Fin des conseils de classe | Fin des conseils de classe | Commission médicale à l'IA |
| <i>Mardi 14 au vendredi 17 juin 12H</i> | | | Modifications des vœux (suite aux conseils et corrections d'erreurs) jusqu'à 12H | Modifications des vœux (suite aux conseils et corrections d'erreurs) jusqu'à 12H | Vérification des notes |
| <i>Samedi 18 juin</i> | Fin des conseils de classe | Fin des conseils de classe | | | |
| <i>Lundi 20 juin</i> | | Notification famille admission DP6H. Début des inscriptions. | | | Réception des dossiers hors académie à l'IA Réunion président commission d'appel 14H |
| <i>Mardi 21 juin</i> | | | Commission d'appel | | Fermeture définitive de l'accès à l'application pour les établ. à 12H |

| | | | | | |
|--|--|--|---|---------------------------|----------------------------|
| <i>Mercredi 22 juin</i> | | | | Commission d'appel | Saisie des bonus par l'I.A |
| <i>Mardi 28 juin</i> | | | Commission départementale affectation bac pro matin - 2GT après-midi | | |
| <i>Mercredi 29 juin</i> | | | Résultats de l'affectation Début des inscriptions jusqu'au 8 juillet | | |
| <i>Jeudi 30 juin au mardi 5 juillet à 12H</i> | | | Deuxième tour Affelnet - saisie des places vacantes | | |
| <i>Vendredi 1^{er} juillet</i> | | | Fin des inscriptions en DP6H | | |
| <i>Mercredi 6 juillet</i> | | | Notification d'affectation Inscription jusqu'au 8 juillet | | |



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION
ACADEMIQUE
DE
VAUCLUSE



Avignon, le 4 avril 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs
les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les professeurs
Mesdames et Messieurs
les conseillers principaux d'éducation
s/c de Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Adeline NICOLADZE
Inspectrice de l'information
et de l'Orientation

Téléphone
04 90 27 76 12

Fax
04 90 27 76 79

Méil.
ca.11094

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : circulaire départementale relative à l'orientation et à l'affectation rentrée 2011

Références :

Loi n° 2205-380 du 23 avril 2005, loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.
Décrets et arrêtés relatifs à la réforme du lycée d'enseignement général et technologique
(B.O spécial n° 1 du 4 février 2010).

Décret et arrêtés relatifs à la rénovation de la voie professionnelle (BO spécial n°2 du 19 février 2009).
Bulletin Académique spécial n°238 du 4 avril 2011

Assurer une élévation du niveau de qualification pour tous les élèves et réduire massivement les sorties du système éducatif sans qualification sont des objectifs nationaux et académiques. Dans notre département, a fortiori, ces objectifs relèvent d'une urgence absolue au regard des indicateurs.

La réussite scolaire et l'insertion professionnelle des élèves qui vous sont confiés constituent des missions essentielles dont la déclinaison doit se traduire par une orientation réussie, afin que chaque élève puisse effectuer un choix informé, raisonné et réussi. Renforcer l'égalité des chances selon les origines sociales et selon le genre, assurer cette mixité là où elle est anormalement absente ou en stagnation, nécessite de proposer à certains élèves des filières pour lesquelles ils ne s'autorisent pas à postuler.

La fluidité des parcours, déjà amorcée, demeure une priorité. Le redoublement, qui n'est pas une voie de réussite, doit tendre à disparaître. La réforme du lycée et des voies technologiques ainsi que la rénovation de la voie professionnelle, en proposant un accompagnement pour tous les élèves, confirment la possibilité d'accéder à la réussite scolaire. De même, les opportunités offertes par les sections technologiques gagneront à être mieux connues des élèves. La valorisation de la poursuite d'études reste un objectif important à faire partager aux familles. La qualité du dialogue entre celles-ci et les équipes éducatives permet de rendre plus compréhensibles les décisions prises en conseil de classe, contribue à réduire les écarts entre les demandes et les décisions et aide à porter une ambition que les familles n'envisagent parfois pas pour leurs enfants.

.../...



Les sorties sans qualification et les ruptures d'études exigent plus que jamais une grande vigilance en matière de suivi des élèves. Les élèves de SEGPA bénéficient de formations plus accessibles, de manière parfois prioritaire. Certains CAP leur sont réservés. Ils peuvent postuler pour d'autres formations mais il faut veiller à ce qu'ils disposent des capacités pour y réussir. Une qualification minimale de niveau V doit pouvoir être proposée à tous. Le choix de l'apprentissage, parfois motivé par un certain découragement face à l'échec scolaire, n'aura de sens que s'il aboutit à une qualification. L'accompagnement des élèves doit se poursuivre jusqu'à la certitude de la signature de leur contrat.

Au collège

L'individualisation des parcours, l'accompagnement éducatif, le dispositif de réussite en alternance, le module de découverte professionnelle doivent permettre de mieux répondre à l'hétérogénéité des publics accueillis.

Le taux d'orientation vers la 2nde Générale et Technologique a encore diminué l'an passé dans le département (Vaucluse : 56,3% ; Académie : 59% ; France : 62,6%).

Une réduction de la sélectivité et une meilleure connaissance de la voie technologique permettront à un plus grand nombre d'élèves d'accéder au lycée général ce qui répond à l'exigence d'amener 50 % d'une classe d'âge vers les études supérieures. L'augmentation des taux de passage en 2nde GT ne correspond jamais à une baisse des résultats au Baccalauréat ni du taux d'accès à l'enseignement supérieur.

L'orientation vers la voie professionnelle doit être, autant que faire se peut, un choix des familles, éclairé par les équipes éducatives, et non une voie synonyme d'échec.

Au lycée

Le taux de passage en 1^{ère} reste trop faible et la réorientation vers la voie professionnelle trop fréquente. Je rappelle que cette réorientation doit être demandée par les familles et non imposée. Les propositions de redoublement, parfois anormalement élevées, doivent faire place à des propositions d'accès à la voie technologique, la 1^{ère} professionnelle, ou à des dispositifs passerelles. L'accompagnement personnalisé, qui se poursuit désormais en 1^{ère}, est un outil de remédiation qui mènera plus certainement l'élève vers l'obtention d'un diplôme.

Dans la voie professionnelle, le taux élevé d'orientation vers les CAP, malgré des notes qui auraient permis d'accéder à un Bac Pro, indique que certaines familles ont besoin d'être confortées et encouragées quant aux capacités de leurs enfants à réussir dans cette voie.

Pour faire évoluer favorablement ces indicateurs, qu'il convient d'articuler à des objectifs précis et propres à chaque établissement, je souhaite que la dimension orientation prenne toute sa place, afin d'inscrire les élèves dans un parcours plus fluide et plus ambitieux.

Les documents ci-joints précisent les procédures et leur mise en œuvre. Le bon déroulement de ces opérations nécessite la coopération de tous les acteurs. Les services de l'inspection académique (scolarité, orientation) se tiennent à votre disposition.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour que soient réussies l'orientation et l'affectation de chaque élève du département.

Il en va de la justice sociale et de nos valeurs républicaines.



Bernard LELOUCH

Calendrier orientation affectation – rentrée 2011

Vaucluse

| Dates | 6ème | 4ème | 3ème | 2 ^{nde} | 1 ^{ères} | divers |
|---|-------------------------------------|---|---|--|---|--|
| <i>Vendredi 20 mai</i> | | Réception fichier DP6 à l' IA heure limite 12H | | | | |
| <i>Mardi 24 mai</i> | | Réception fichier DP6 à l'IA heure limite 17h | | | | |
| <i>Vendredi 27 mai</i> | | <u>Commission DP6H</u> | | | | |
| <i>Lundi 30 mai</i> | | | Saisie des vœux et compétences (en établissement) | | | |
| <i>Mercredi 1^{er} juin</i> | | | | | | Date limite réception IA dossiers pré- affelnet |
| <i>Vendredi 3 au vendredi 17 juin</i> | | | | | Saisie vœux 1 ^{ère} techno ou pro par établ.d'origine | |
| <i>Mercredi 8 juin</i> | | | | | | Groupe technique pré- affelnet post 3 ^{ème} |
| <i>Jeudi 9 juin</i> | | | Saisie des notes en étbl. | | | Date limite réception dossiers médicaux à l'IA |
| <i>Vendredi 10 juin</i> | | | Arrêt de la saisie des vœux et notes | | Groupe technique pré- affelnet 1ère | |
| <i>Mardi 14 juin</i> | Début des conseils des classe | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | | |
| <i>Mercredi 15 juin</i> | | | | | | 9h - bascule de Notanet dans la base académique d'affectation |
| <i>Vendredi 17 juin</i> | | | Fin des conseils de classe | Fin des conseils de classe | | Commission médicale à l'IA |
| <i>Mardi 14 au vendredi 17 juin 12H</i> | | | Modifications des vœux (suite aux conseils et corrections d'erreurs) jusqu'à 12H | Modifications des vœux (suite aux conseils et corrections d'erreurs) jusqu'à 12H | | Vérification des notes |

| Dates | 6ème | 4ème | 3ème | 2 nd e | 1 ^{ères} | divers |
|---|-------------------------|--|---|---------------------------|--|--|
| <i>Lundi 20 juin</i> | | Notification famille admission DP6H. Début des inscriptions. | Date limite dépôt d'appel | | | Réception des dossiers hors académie à l'I.A. <hr/> Réunion présidents commission d'appel 14H |
| <i>Mardi 21 juin</i> | | | Commission d'appel | Date limite dépôt d'appel | | Fermeture définitive de l'accès à l'application pour les établ. à 12H |
| <i>Mercredi 22 juin</i> | Date limite dépôt appel | Date limite dépôt appel | | Commission d'appel | Remonté des places vacantes par les établ. à l'IA | Saisie des bonus par l'I.A |
| <i>Vendredi 24 juin</i> | Commission d'appel | Commission d'appel | | | | |
| <i>Mardi 28 juin</i> | | | Commission départementale affectation bac pro matin - 2GT après-midi | | | |
| <i>Mercredi 29 juin</i> | | | Résultats de l'affectation <hr/> Début des inscriptions jusqu'au 8 juillet | | | |
| <i>Jeudi 30 juin</i> | | | | | Ajustements Edition des listes | |
| <i>Jeudi 30 juin au mardi 5 juillet à 12H</i> | | | Deuxième tour Affelnet - saisie des voeux | | | |
| <i>Vendredi 1^{er} juillet</i> | | Fin des inscriptions en DP6H | | | Affichage des listes ,notification inscription jusqu'au 13 juillet | |
| <i>Mercredi 6 juillet</i> | | | Notification d'affectation <hr/> Inscription jusqu'au 8 juillet | | | |

L'ORIENTATION

La procédure d'orientation s'applique :

⇒ en fin de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

⇒ en fin de 2nde en lycée général et technologique

Les parents d'élèves formulent des demandes d'orientation, le conseil de classe émet des propositions, le chef d'établissement prend des décisions.

1^{er} cas : la décision est conforme aux demandes de la famille.

2^e cas : il y a désaccord, le chef d'établissement doit recevoir les familles. A l'issue de la concertation il prend une décision qui doit être motivée, notifiée et signée.

Si le désaccord persiste après la phase de dialogue, la famille ou l'élève majeur peut faire appel. Le délai réglementaire est de 3 jours à compter de la notification de la décision (voir procédure page....)

Les avis d'orientation formulés par le conseil de classe doivent apparaître clairement sur le bulletin du 3^{ème} trimestre. Le conseil de classe peut proposer la voie professionnelle et la voie générale même si l'élève formule des vœux uniquement vers la voie professionnelle.

Le choix des options et de la LV2 relève de la famille.

| Après la classe de | Décision d'orientation | Procédures | |
|--------------------|---|-----------------------|---|
| 6ème | Le conseil de classe se prononce sur le passage en 5^{ème} | Appel possible | |
| 5ème | Le passage est de droit | | |
| 4ème | Le conseil de classe se prononce pour un passage en 3^{ème} | Appel possible | Possibilité de demander à intégrer le module Découverte professionnelle 6H sous condition du passage en 3^{ème} . Commission d'admission |
| 3ème | Le conseil de classe se prononce l'admission en : 2^e générale et technologique 2^e professionnel (Bac Pro 3 ans) 1^{ère} année de CAP | Appel possible | |

| | | | |
|---------|--|--|---|
| 2GT | Le conseil de classe se prononce sur les séries de 1 ^{ère} et peut proposer une réorientation | Appel possible pour le passage dans une ou des séries. | La réorientation vers la voie pro n'est possible que sur demande écrite de la famille |
| 1ère GT | Le passage est de droit | | |
| Ter GT | En cas d'échec à l'examen le redoublement est de droit dans un établissement du département | | |

Admission en 3^{ème} module découverte professionnelle 6 heures (3^e DP6H)

Des dispositifs de réussite sont mis en place dans certains établissements (dispositif de réussite par l'alternance, parcours de prévention des ruptures, etc...). Ils ne relèvent pas d'une procédure d'orientation ni d'affectation mais des projets internes aux établissements et sont donc proposés par les équipes éducatives une fois l'élève inscrit.

Admission en 3^{ème} Découverte professionnelle 6H

Les classes proposant ce module se trouvent en lycée professionnel. Elles sont destinées à des élèves à l'issue de la 4^{ème}, volontaires, à la scolarité fragile, prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation. Le choix relève de la famille.

Dossier

Le chef d'établissement du collège constitue un dossier pour chaque candidat, qui formule deux vœux possibles de lycée professionnel. Le dossier est envoyé à l'établissement demandé en premier vœu. Ce dossier est téléchargeable sur le site de l'Inspection Académique. Tout élève peut postuler pour cette classe. L'admission sera conditionnée à la décision de passage en classe de 3^{ème}.

Réception des dossiers au LP renseigné par l'équipe éducative au plus tard le 20 mai.

Réception à l'IA des candidatures (sous fichier excel transmis à la Division de la scolarité) au plus tard le 24 mai à 17h.

La commission se réunira le vendredi 27 mai 2011.

Les résultats seront communiqués aux chefs d'établissement suite à la tenue de la commission, Les élèves seront informés de la décision immédiatement après leur conseil de classe de 4^{ème} (du 14 au 18 juin) par le lycée d'accueil, afin de pouvoir confirmer leur inscription dès le mois de juin et au plus tard le 1^{er} juillet. Les élèves qui n'auront pas été retenus seront inscrits dans leur collège d'origine. Une liste supplémentaire sera établie. Il pourra y être fait appel dès le 2 juillet.

Liste des DP6H du département du Vaucluse

| | Lycée | Nombre de places |
|-----------------------|------------------------------|------------------|
| Bassin Avignon | LP Domaine d'Eguilles VEDENE | 24 |
| | LP Schuman AVIGNON | 24 |
| | LP SORGUES | 24 |
| | LP M.Casarès AVIGNON | 24 |

| | | |
|---------------------------------|-----------------------------|----|
| Bassin Carpentras Orange | LP Victor Hugo CARPENTRAS | 48 |
| | SEP J.H. Fabre CARPENTRAS | 48 |
| | LP A.Briand ORANGE | 24 |
| | LP Argensol ORANGE | 48 |
| | LP F. Revoul VALREAS | 24 |
| Bassin Cavaillon | SEP de Gaulle APT | 24 |
| | SEP Benoît ISLE/SORGUE | 48 |
| Bassin d'Aix-Pertuis | P Val de Durance PERTUIS SE | 24 |

Entrée en apprentissage

Rappel de la législation :

Code du travail du travail article L.117-3
Note de service DLC B3 0394 du 30 mai 1997

| | | | |
|---|---|---|---|
| 16 ans au cours du trimestre septembre-décembre | Dispense de droit | Justifier <ul style="list-style-type: none"> • l'âge • le projet de formation en apprentissage | Début du contrat : 1 ^{er} jour des vacances scolaires d'été |
| 15 ans et scolarité du 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire effectué (classe de 3 ^{ème} terminée) | Dispense accordée par le chef du dernier établissement fréquenté | Justifier <ul style="list-style-type: none"> • l'âge et la scolarité • le projet de formation an apprentissage | Début du contrat : 1 ^{er} jour des vacances scolaires d'été |
| 15 ans entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre de l'année et scolarité du 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire effectué (classe de 3 ^{ème} terminée) | Dispense accordée par l'Inspecteur d'Académie du département après examen approfondi du cas | Justifier <ul style="list-style-type: none"> • l'âge de la scolarité • l'avis du conseil de classe • le projet de formation en apprentissage • les vœux de l'apprenti • les souhaits des parents de l'apprenti | Début du contrat : à compter du 1 ^{er} septembre (l'élève doit pouvoir bénéficier des vacances scolaires d'été) |

Le formulaire à renseigner ainsi que l'attestation d'engagement de l'employeur sont disponibles sur le www.ia84.ac-aix-marseille.fr rubrique orientation.

Classe de Seconde

Les études pendant les trois années de lycée qu'il soit général ou technologique ou professionnelle doivent tendre vers un parcours continu pour l'obtention du baccalauréat.

Les résultats de l'affectation seront communiqués aux élèves, aux établissements d'origine et d'accueil le 30 juin. Les établissements d'accueil informeront les élèves affectés dans leurs lycées.

Seconde générale et technologique

A l'issue de la classe de seconde la décision d'orientation porte sur :

⇒ le passage en classe de 1^{ère} .

⇒ le choix d'une série (voie d'orientation) : L, ES, S, STG, STL, STI2D, ST2A, ST2SS, STAV. Il devra être précisé les séries qui pourraient être refusées.

⇒ le redoublement, ***qui doit rester exceptionnel.***

En aucun cas le fait de ne pas avoir suivi un enseignement d'exploration proche ou éloigné de celui de la série demandée, ne peut être invoqué comme motif de refus, pas plus que l'évaluation qui en a été faite.

Changement d'orientation

A l'issue de la classe de 2GT, un changement d'orientation vers la voie professionnelle peut être proposé par le conseil de classe ou demandé par la famille. Exemple : de la 2GT vers une 1^{ère} professionnelle.

Des passerelles peuvent également être proposées aux familles, essentiellement préparées en cours d'année, avec l'équipe pédagogique.

Seconde professionnelle

Cette classe ne constitue pas un palier d'orientation.

A l'issue de la seconde pro (1^e année de CAP, BEP, bac pro) un changement de voie ou de spécialité reste parfois possible, après une demande écrite de la famille et avis des établissements d'origine et d'accueil.

Exemple : changement de spécialité à la fin de la 1^{ère} année de CAP, de la 2^{nde} pro vers une 1^{ère} technologique, etc...

Classe de Première et Terminale

A l'issue de la classe de 1^{ère}, le passage est de droit. Le changement de spécialité n'est possible que si les enseignements dispensés le permettent et après un positionnement établi par l'établissement et les corps d'inspection concernés.

Les élèves de terminale qui ont échoué à l'examen ont droit au redoublement. L'inscription dans leur lycée d'origine est soumise aux limites des capacités d'accueil, les montants de 1^{ère} restent prioritaires.

Terminale BEP ou CAP

Dans le cadre de la poursuite d'études, les élèves peuvent demander une admission en 1^{ère} professionnelle ou en 1^{ère} technologique. La condition de diplôme pour les élèves de Terminale CAP ou BEP n'est plus requise pour l'entrée en 1^{ère} professionnelle.

Procédure d'appel

A l'intérieur de chaque établissement, l'organisation de l'information, les rencontres ponctuelles, les conseils de classe mettent en œuvre un dispositif constant de dialogue avec la famille, **c'est pourquoi l'appel doit rester une instance d'exception.**

Modalités

A chaque fin de cycle le conseil de classe émet des propositions.

En cas de désaccord entre les demandes des familles et ces propositions, le chef d'établissement ou son représentant reçoit l'élève et ses parents (ou l'élève majeur) et recueille ses observations.

Il prend ensuite une décision qu'il notifie aux parents. Cette décision devra clairement être motivée en termes de « connaissances, capacités et intérêts », signée par le chef d'établissement et portée à la connaissance de la famille.

En cas de désaccord, une information complète est donnée à la famille sur les modalités de recours et le déroulement de la commission d'appel. Délai réglementaire : 3 jours ouvrables à compter de la réception de la notification.

Le chef d'établissement précise aux parents le jour, l'heure et le lieu où ils devront se présenter.

Il est essentiel de veiller à ce que la fiche d'appel soit signée par la famille. Tout vice de forme entraîne automatiquement le recours favorable à la famille.

Calendrier de l'appel

| | 6ème | 4ème | 3ème | 2e |
|---------------|------|------|--|------------------------------|
| Lundi 20 juin | | | Date limite dépôt d'appel et recensement | |
| Mardi 21 juin | | | Appel 3 ^{ème} | Date limite dépôt d'appel et |

| | | | | |
|------------------|--|--|----|-----------------------------|
| | | | 9H | recensement |
| Mercredi 22 juin | | | | Appel 2 nd 9H |
| Jeudi 22 juin | Date limite dépôt d'appel et recensement | Date limite dépôt d'appel et recensement | | |
| Vendredi 24 juin | Appel 6 ^{ème} 9H | Appel 4 ^{ème} 13H30 | | |

Pour les élèves de 3^{ème} et de 2^{nde}, les familles remettent lors du dépôt des dossiers d'appel les vœux formulés en cas de rejet.

Une circulaire ultérieure destinée aux établissements précisera certaines modalités techniques.

L'AFFECTATION

Une application informatique « AFFELNET » permet d'affecter les élèves. Elle permet d'assurer le respect de règles d'équité, de rendre compte aux familles des décisions de classement, de prendre en compte tous les vœux des élèves.

Les résultats de l'affectation seront communiqués aux élèves, aux établissements d'origine et d'accueil le 30 juin. Les établissements d'accueil informeront les élèves affectés dans leurs lycées.

⇒ **Nouveau** : un deuxième tour de l'application AFFELNET, pour la voie professionnelle, aura lieu immédiatement après les résultats, afin de permettre aux élèves sans affectation de postuler sur des places vacantes. Les vœux seront saisis du jeudi 30 juin au mardi 5 juillet. Les résultats du 2^{ème} tour seront communiqués le mercredi 6 juillet.

Tous les élèves affectés au 1^{er} et au 2nd tour devront s'inscrire avant le 13 juillet.

L'affectation en 2^{nde} générale et technologique

L'affectation est prononcée dans le lycée de secteur, à l'exception des formations déssectorisées pour des enseignements d'exploration et celles des secondes spécifiques (voir liste). L'affectation porte sur un couple d'enseignement d'exploration (voir liste annexe....). Le premier est offert dans tous les établissements (PGEG ou SES), le second se décline en plusieurs vœux possibles.

Le dossier d'orientation et d'affectation sert de support à l'affectation. Les familles formulent trois vœux ainsi que les enseignements d'exploration souhaités. Un seul dossier par élève est constitué. Le dernier vœu devra obligatoirement porter sur le lycée de secteur.

Les élèves qui n'auront pas formulé de vœu de secteur prennent le risque de ne pas se voir désigner un établissement lors de la 1^{ère} affectation et d'être ensuite affectés en fonction des places disponibles dans le département.

Le dossier de l'élève reste dans l'établissement d'origine et sera transmis par celui-ci dès l'affectation connue.

Procédures :

Ordre du barème:

- 1) secteur
- 2) 1^e vœu
- 3) notes

Les enseignements d'exploration ont des capacités d'accueil limitées, les notes prises en compte sont celles nécessaires à l'obtention du DNB et les moyennes de l'année pour ceux qui ne le présentent pas. Le premier vœu est bonifié. En cas de demande supérieure aux capacités d'accueil un classement sera opéré. L'affectation dans le lycée de secteur est de droit, l'élève sera alors affecté sur l'EDE où il reste des places.

Les sections européennes ne sont pas automatiquement dérogatoires. L'élève doit d'abord être affecté dans le lycée pour ensuite pouvoir y accéder. Il doit cependant indiquer sur sa fiche de vœu d'orientation « section euro ». Les élèves qui souhaitent demander une section européenne dans un lycée qui n'est pas celui de leur secteur doivent demander une dérogation.

Certaines classes de 2nde sont ouvertes à tous les élèves du département et ne sont pas soumises à une sectorisation.

⇒ 2GT ne nécessitant pas de demandes de dérogation dans le département

2NDE GT DESECTORISEES

| LYCEES | ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION |
|--|--|
| AVIGNON LYCEE FREDERIC MISTRAL | CREATION ET CULTURE DESIGN |
| AVIGNON LYCEE PHILIPPE DE GIRARD | BIOTECHNOLOGIES + SANTE ET SOCIAL SCIENCES DE L'INGENIEUR + CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUES |
| AVIGNON LYCEE FRANCOIS PETRARQUE | SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES + ECOLOGIE , AGRONOMIE, TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE |
| CARPENTRAS LYCEE JEAN-HENRI FABRE | SCIENCES DE L'INGENIEUR + CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUES |
| CARPENTRAS LYCEE VICTOR HUGO | BIOTECHNOLOGIES + SANTE ET SOCIAL |
| CARPENTRAS LYCEE LOUIS GIRAUD | SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES + ECOLOGIE , AGRONOMIE, TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE |
| L'ISLE SUR LA SORGUE LYCEE ALPHONSE BENOIT | SCIENCES DE L'INGENIEUR + CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUES |
| ORANGE LYCEE DE L'ARC | EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE |
| ORANGE LYCEE VITICOLE | SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES + ECOLOGIE , AGRONOMIE, TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE |

⇒ 2GT dont le recrutement prévoit un entretien et nécessitant obligatoirement une demande de dérogation

| LYCEES | SPECIALITES |
|--------------------------------|--|
| AVIGNON LYCEE FREDERIC MISTRAL | DANSE EN CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'AVIGNON |
| AVIGNON LYCEE THEODORE AUBANEL | MUSIQUE EN CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'AVIGNON BACHIBAC (BACCALAUREAT FRANCO-ESPAGNOL) |
| AVIGNON LYCEE RENE CHAR | ESABAC (BACCALAUREAT FRANCO-ITALIEN) |
| ORANGE LYCEE DE L'ARC | ESABAC (BACCALAUREAT FRANCO-ITALIEN) |

Barème pour l'admission :

Classement des dossiers par l'équipe pédagogique de l'établissement. La réussite à la sélection entraîne l'obtention de la dérogation.

Liste des 2^{ndes} spécifiques du département du Vaucluse :

Les familles doivent se renseigner directement auprès des établissements concernés. La liste des 2^{ndes} spécifiques de l'Académie sont disponibles dans le Bulletin Académique page 28. (2nd internationale, 2nd hôtellerie)

Recrutement en seconde Franco-Allemande : ABIBAC, Franco-Italienne : ESABAC, Franco-Espagnole : BACHIBAC

- **ESABAC** **lycée René Char à Avignon** **Tel : 04 90.88.04.04**

- **ESABAC** **lycée de l'Arc à Orange** **Tél : 04.90.11.83.00**

- **BACHIBAC** **Lycée Théodore Aubanel** **Tel : 04 90 16 36 00**

L'affectation en seconde professionnelle

L'affectation dans la voie professionnelle n'est pas sectorisée, les élèves peuvent formuler des vœux dans toute l'académie. Il est possible de formuler 3 vœux.

Barème pris en compte : 1^{er} vœu, notes nécessaires pour le DNB, grille de compétence (voir annexe), la note de vie scolaire et l'avis des chefs d'établissement sur les possibilités de réussite dans la voie demandée. Cet avis tient particulièrement compte des capacités (relationnelles, comportementales, etc) pour s'investir dans la voie professionnelle, notamment en ce qui concerne les stages pratiques.

L'ordre des vœux est particulièrement important. La grille de compétence qui s'appuie sur le socle commun permet l'évaluation de dimensions autres que les résultats scolaires. (voir annexe)

Les élèves de 3^{ème} SEGPA, de dispositifs en alternance sont prioritaires sur un certain nombre de CAP à Modalités pédagogiques adaptés (voir liste). Ils peuvent éventuellement postuler pour d'autres formations, leur dossier sera alors présenté au groupe technique pré-affelnet.

Des bonus sont attribués à certains élèves (exemple les élèves des collèges Réseau ambition Réussite). Ces bonus constituent un avantage mais ne sont pas obligatoirement déterminant pour l'affectation.

L'affectation dans la voie professionnelle nécessite un contrôle médical exercé dans l'établissement d'origine.

Liste CAP prioritaires département :

CAP MPA :

- CAP agent polyvalent de restauration LP APT
- CAP cuisine – Lycée Aristide Briand ORANGE
- CAP peinture en carrosserie – LP Argensol ORANGE

Certaines formations ont des modalités particulières de recrutement et font l'objet d'entretiens ou de test. Pour le département du Vaucluse il s'agit du CAP Agent Prévention Sécurité au lycée Benoît (voir annexe recrutement particulier).

Dossier médical : Certains élèves peuvent bénéficier d'un bonus médical. Celui-ci concerne uniquement les élèves qui, en raison de leur état de santé, doivent faire l'objet d'une affectation prioritaire pour une formation donnée. L'affectation des élèves souffrant d'un handicap ou d'une maladie grave doit faire l'objet d'une attention particulière pouvant nécessiter une concertation préalable avec le médecin conseil et l'IEN-IO afin de déterminer si la situation justifie d'une affectation prioritaire.

Groupe pré-AFFELNET

Certaines demandes d'affectation réclament une étude individualisée des dossiers. Ils sont étudiés dans le groupe technique départemental pré-affelnet. Le groupe technique prononce un avis favorable ou défavorable à l'attribution d'un bonus pour le vœu émis.

Ces dossiers concernent :

- les élèves de 3^{ème} en grande difficulté, inscrits dans un parcours en alternance,
- les élèves de CAP nouvelle chance,
- les élèves de SEGPA qui souhaitent accéder à un bac pro,
- les élèves pris en charge dans le dispositif ENAF,
- les retour en formation initiale.

Dossier à constituer :

- fiche groupe technique (annexe)
- copie fiche de compétence
- copie bulletins scolaires
- tout document susceptible d'étayer ou d'éclairer le dossier.

Tous les dossiers doivent être transmis à l'IA avant le 1^{er} juin , la commission se tiendra le mercredi 8 juin.

Affectation en 1^{ère} professionnelle ou 1^{ère} technologique

Cette année, la procédure AFFELNET est mise en place pour tous les élèves de 2^{nde} qui demandent une 1^{ère} professionnelle et pour les élèves qui demandent une 1^{ère} technologique devant changer d'établissement. Les élèves qui demandent une 1^{ère} technologique existant dans l'établissement sont inscrits par leur lycée d'origine. Chaque lycée gère ses propres montées d'élèves et ses propres redoublants. L'affectation des élèves devant changer d'établissement se fera sur places vacantes. Les établissements communiqueront celles-ci au plus tard le 22 juin. Des places pourront être réservées dans certaines sections technologiques pour les élèves d'autres lycées voisins ne disposant pas de ces baccalauréats.

Procédures

Vers la 1^{ère} technologique, sont concernés par affelnet :

| Origine | Procédure complémentaire |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| 2GT qui doit changer d'établissement | |
| Ter CAP.BEP | Pré-affelnet |
| 1 ^{ère} Pro | passerelle |
| 2 ^e pro | Pré-affelnet |

Vers la 1^{ère} professionnelle

Pour l'affectation en 1^{ère} professionnelle, sont concernés par ordre de priorité :

| Origine | Procédure complémentaires |
|---|----------------------------------|
| 2 ^e professionnelle même formation même spécialité | |
| Ter CAP.BEP vers un autre champs | Pré-affelnet |
| Mention complémentaire | Pré-affelnet |
| 2 ^e pro autre spécialité | |
| 2GT redoublant | |
| 2GT | Pré-affelnet |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Sont également concernés par pré-affelnet : les MC, les 1^{ère} BT, les 1^{ères} générales vers les 1^{ères} technologiques, ainsi que les autres cas (agricoles...).

Nouveau

⇒ Il n'y a plus de bonus pour les redoublants de 2GT qui postulent pour la voie professionnelle. Il doit être proposé à ces élèves une entrée en 1^{ère} professionnelle.

Le groupe technique se prononce sur la validité de la demande, ce qui équivaut à une saisie par l'établissement d'origine et sur l'attribution ou non d'un bonus pré-affelnet.

Les dossiers doivent arriver à l'Inspection Académique, division de la scolarité, mention Pré-affelnet 1^{ère}, au plus tard pour le 2 juin. La commission se réunira le 10 juin.

| |
|-------------------------------------|
| Retour en formation initiale |
|-------------------------------------|

Les jeunes souhaitant revenir en formation initiale doivent être accompagnés dans la formulation de leur projet.

Une évaluation faite par le conseiller d'orientation psychologue indiquera les motivations, les possibilités de validation du parcours, l'opportunité du retour.

Une concertation avec l'établissement reste indispensable. Dans tous les cas, le candidat doit prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil qui portera un avis circonstancié sur le dossier et le transmettra à l'IEN-IO du département demandé.

Nouveau

⇒ la saisie sera faite par la procédure AFFELNET dès le premier tour par les IA, pour toute demande en 2^{nde} GT, 2^{nde} professionnelle, 1^{ère} année de CAP, 1^{ère} professionnelle et 1^{ère} technologique.

Se reporter à la fiche Retour en formation initiale en annexe.

Le dossier sera à l'Inspection académique avant le 1^{er} juin 2011.

| |
|-----------------------------------|
| Passerelles, réorientation |
|-----------------------------------|

Des possibilités de changement de voie de formation ou d'orientation sont désormais possibles. Il convient de réguler ces demandes et de s'assurer de leur faisabilité. Les dossiers seront examinés lors de groupe technique pré-affelnet et soumis aux avis de l'IEN-IO et de l'IEN-ET.

Des élèves de 2nde professionnelle souhaitent parfois un changement de spécialité ou de champs et demandent pour ce motif un redoublement dans une autre 2nde professionnelle. Celles-ci doivent être limitées à des situations particulières (médical...). Il sera privilégié, autant que faire se peut l'accès en 1^{ère} professionnelle. Néanmoins, en cas de demandes réitérées vers la 2nde professionnelle, renseigner la fiche de vœux pré-affelnet (cf BA spécial n°238 du 4 avril 2011 p.59) en indiquant : classe actuelle, 2nde pro, ainsi que la spécialité d'origine. L'établissement fera parvenir la fiche au plus tard le 1^{er} juin.

Elèves originaires d'autres académies, déménagement, demande de changement d'établissement

Entrée en 2GT ou 2nd professionnelle

Tous les élèves sont saisis par leur établissement d'origine. Les documents sont les mêmes que pour les élèves de l'académie et sont téléchargeables sur le site www.ac-aix-marseille.fr rubrique orientation.

En cas de déménagement, un justificatif du domicile est à fournir, ainsi que le bulletin indiquant l'orientation obtenue.

Coordination public- privé sous contrat dans le Vaucluse

Ne concerne que le niveau seconde générale et technologique, professionnelle et 1^{ère} année de CAP.

Les procédures concernent les lycées d'Avignon, Carpentras , Valréas et Orange.

Les vœux des élèves sont saisis par leur établissement d'origine. Ils peuvent formuler un vœu dans le privé ou/et dans le public.

L'acceptation dans le lycée privé relève de la seule décision de l'établissement sous contrat. La famille doit s'assurer auprès de l'établissement demandé que l'inscription soit confirmée.

En cas de refus si un vœu de lycée public de secteur a été indiqué, l'élève y sera affecté.

Entrée en 1^{ère} technologique ou professionnelle

La saisie est effectuée par les établissements d'origine. Un contrôle sera effectué par l'IA d'accueil. Après saisie, l'ensemble du dossier est envoyé à l'inspection académique du vœu n°1.

Entrée en 1^{ère} générale ou en Terminale GT

Tous les élèves qui changent d'établissement quelqu'en soient les raisons, doivent envoyer leur dossier à l'inspection académique, service de la DISCOL. Ce dossier comprend :

- la fiche « dossier d'affectation en première générale ou Terminale générale et technologique »,
- le dernier bulletin indiquant la décision d'orientation.

Un classement sera établi, selon les priorités indiquées sur la fiche affectation. La notification sera ensuite transmise au lycée d'accueil.

Réception des dossiers à partir du 20 juin.

Assouplissement de la carte scolaire

Les affectations relèvent de la décision de l'inspecteur d'académie, une commission départementale d'affectation prépare les décisions d'affectation à partir des résultats du traitement informatique AFFELNET.

Les familles peuvent faire une demande de dérogation qui pourra être accordée sous réserve de places disponibles , selon les critères définis par le ministère.

Liste des critères :

- 1 - élève souffrant d'un handicap (élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicap et bénéficiant d'un PPS ou d'un PAI)
- 2 - élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- 3 - élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux
- 4 - élève devant suivre un parcours scolaire particulier
- 5 - élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé
- 6 - élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité

7 - convenances personnelles

Tous les élèves qui demandent une dérogation doivent remplir la fiche correspondante avec les pièces justificatives.

La demande est à remettre à l'établissement d'origine.

Cachet de l'établissement d'origine

| |
|--|
| |
|--|

DEMANDE D'ADMISSION EN 3ème Découverte Professionnelle 6H RENTREE SCOLAIRE 2011

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| NOM de l'élève : | Prénom : |
| Classe : | Date de naissance : |

A remplir par la famille

Je soussigné(e), (nom et prénom des parents ou du responsable légal) :

Adresse :

.....

 téléphone :

demande l'admission de mon enfant en 3ème Découverte Professionnelle 6h (DP6) selon les vœux suivants :

| Vœux | Lycée Professionnel demandé | Proposition du 27 mai 2011 Commission admission (A, LS n°...) |
|------|-----------------------------|---|
| n°1 | | |
| n°2 | | |

Attention : l'affectation sur l'un de ces vœux ne sera validée que **sous réserve de la décision de passage en 3ème** suite aux conseils de classe de fin de 4ème (fin juin), ou, le cas échéant, après appel (commission du 24 juin). Le fait d'obtenir satisfaction sur l'un de ces vœux engage la famille à inscrire l'élève dans l'établissement demandé avant le : **1 juillet 2011** date impérative.

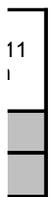
Au delà de cette date, les places des élèves non inscrits seront proposées aux élèves en liste supplémentaire dans le respect de l'ordre de classement issu de la commission d'admission.

Seule la décision favorable donnera lieu à notification. A défaut, votre enfant sera maintenu dans son collège d'origine.

Motivation de l'élève pour la 3ème découverte professionnelle (6h) :

Le _____ 2011

Signature des parents ou du représentant légal :



Nom :

Prénom :

Avis du professeur principal et du conseiller d'orientation psychologue

(motivation vers la voie professionnelle)

*** Implication de l'élève dans son projet :**

| Forte | Moyenne | Faible | Aucune |
|-------|---------|--------|--------|
| | | | |

*** Attitude de l'élève** (indiquer pour chaque critère une évaluation de 1 à 5) :

Autonomie

Respect des règles

Appétence au travail

Assiduité

Total

*** Compétences transversales** (indiquer pour chaque critère une évaluation de 1 à 5)

S'organiser

Raisonner

Conduire une recherche

Communiquer

Total

*** Avis du COP**

Avis du chef d'établissement d'origine

*** Synthèse du dossier :**

très favorable favorable réservé défavorable

Nombre de candidats dans l'établissement

Classement du dossier de cet élève

Date et signature : Le _____ 2011

Toutes les rubriques doivent être impérativement renseignées. A défaut le dossier ne pourra être étudié par la commission.

Joindre les 2 bulletins et tout document qui motive la démarche (Ex : rapport de stage)



DISPENSE A L'OBLIGATION SCOLAIRE
pour entrer en APPRENTISSAGE avant l'âge de 16 ans

Rappel réglementaire :

La dispense peut être accordée si le jeune de 15 ans a effectué le premier cycle complet de l'enseignement secondaire (fin de 3^{ème}).

Monsieur ou Madame (nom et prénom).....

agissant en tant que représentant légal, sollicite une demande de dispense à l'obligation scolaire pour l'entrée en apprentissage de :

Département de Vaucluse

Adeline NICOLADZE
 Inspectrice de l'Information et de
 l'Orientation

Dossier suivi par
 Maryline Beltoise

Téléphone
 04 90 27 76 12
 Fax
 04 90 27 76 79

Mél.
 ce.iio84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
 84077 Avignon cedex 04

 Nom Prénom

.....

Date de Naissance :

Adresse

CP..... Ville Tel:

.....

Dernier établissement fréquenté.....

Dernière classe suivie : Année scolaire :

Entrée en apprentissage souhaitée à compter du : .../...../.....

Centre de formation

Entreprise, Nom ou raison sociale.....

Adresse

CP Ville. N° téléphone fax.....

Nom et prénom de l'employeur.....

Date / / 2011

Signature du responsable légal

Pièces à joindre à la demande :

- Copie de la carte identité du jeune (ou copie du livret de famille)
 Certificat de fin de scolarité (fourni par le collège à partir du 15 mai)
 Attestation d'engagement de l'employeur
 Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur notifiant votre adresse (pour la réponse)

REPONSE DE L'ADMINISTRATION

1^{er} cas :
 l'élève atteint l'âge de 15 ans avant le 1^{er} juillet,
 décision du chef d'établissement

dispense accordée à compter du

Avignon, le

Chef d'établissement (signature + cachet)

2^{ème} cas :
 l'élève atteint l'âge de 15 ans
 entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre ,
 décision de l'IA-DSDEN

dispense accordée à compter du 1^{er} septembre

Avignon, le

*Une copie de la décision est à adresser
 à l'Inspection Académique.*

*Une copie de la décision sera adressée à
 l'établissement d'origine.*



Bernard LELOUCH
Inspecteur d'Académie
DSDEN de Vaucluse



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Département de Vaucluse

Adeline NICOLADZE
Inspectrice de l'Information et de
l'Orientation

Dossier suivi par
Maryline Beltoise

Téléphone
04 90 27 76 12
Fax
04 90 27 76 79
Mél.

ce.iio84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 04



*Une copie de la décision est à adresser
à l'Inspection Académique.*

*Une copie de la décision sera adressée à
l'établissement d'origine.*

CARTE DES EDE

| | SES | PFEG | SI | LITSO | ARTS VISUELS | ARTS DU SPECTACLE | MPS | SANTS | PATRIMOINE | CITEC | SLABO | BIOTECH | ARTS DU SON | LV3 | EPS | CULTURE ET CREATION DESIGN |
|-----------------------------|-----|------|----|-------|--------------|-------------------|-----|-------|------------|-------|-------|---------|-------------|--|-----|----------------------------|
| APT DE GAULLE | X | X | X | X | PLASTIQUE | | | | | | | | | ITALIEN LATIN | | |
| AVIGNON AUBANEL | X | X | | X | PLASTIQUE | | X | | | | X | | X | ESPAGNOL LATIN | | |
| AVIGNON CHAR | X | X | | X | | | X | | | | X | X | | | | |
| AVIGNON GIRARD | X | X | X | X | | | X | X | | X | | | | ITALIEN | | |
| AVIGNON MISTRAL | X | X | X | X | CINEMA | DANSE THEATRE | X | | X | | | | | ARABE CHINOIS GREC ITALIEN LATIN RUSSE | | X |
| AVIGNON PETRARQUE | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| BOLLENE AUBRAC | X | X | | X | | | X | | | | X | | | ITALIEN LATIN PROVENCAL | | |
| CARPENTRAS FABRE | X | | X | X | PLASTIQUE | | X | | | X | X | | | ITALIEN | | |
| CARPENTRAS HUGO | X | X | | X | | | X | X | X | | | X | | ITALIEN PROVENCAL | | |
| CARPENTRAS LOUIS GIRAUD | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| CAVAILLON DAUPHIN | X | X | X | X | | | X | | X | | X | | | ESPAGNOL ITALIEN | | |
| L'ISLE SUR LA SORGUE BENOIT | X | X | X | X | | | X | | | X | X | | X | ITALIEN | | |
| ORANGE L'ARC | X | X | X | X | CINEMA | | X | | | | | | | GREC ITALIEN LATIN PROVENCAL | X | |
| ORANGE VITICOLE | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| PERTUIS VAL DE DURANCE | X | X | X | X | PLASTIQUE | | X | | | | X | | | ITALIEN | | |
| VAISON LA ROMAINE | X | X | | X | | THEATRE | X | | | | | | | LATIN PROVENCAL | | |

2NDE DESECTORISEES

| | |
|-------------------|-----------------|
| AVIGNON MISTRAL | CU + CR DESIGN |
| AVIGNON GIRARD | BIOTECH + SANTS |
| | SI + CITEC |
| AVIGNON PETRARQUE | SES + EATC |

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| CARPENTRAS FABRE | SI +CITEC |
| CARPENTRAS HUGO | BIOTECH + SANTS |
| CARPENTRAS GIRAUD | SES + EATC |
| L'ISLE SUR LA SORGUE BENOIT | SI +CITEC |
| ORANGE L'ARC | EPS |
| ORANGE VITICOLE | SES + EATC |

| |
|------|
| EATC |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| X |
| |
| |
| |
| X |
| |
| |
| |
| |
| X |
| |
| |

**LISTE
SECTIONS EURO LP**

| LP | LANGUES | |
|------------------------|-----------------|----------------|
| | Allemand | Anglais |
| Dumas CAVAILLON | x | |
| Revoul VALREAS | x | x |
| Aristide Briand ORANGE | | x |



VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE
GRILLE DES
compétences transversales observées
(pour l'entrée en 2^e professionnelle et 1^{re} année CAP)

CACHET DE
L'ETABLISSEMENT

Cette fiche est à remplir par **l'équipe éducative**.

Elle sera un des éléments d'appréciation pris en compte au moment de l'affectation en 2^{nde} professionnelle et 1^{ère} année de/ CAP.

Pour les élèves originaires d'autres académies, remplir cette fiche en utilisant les éléments dont dispose l'équipe éducative.

NOM et PRENOM de l'élève :

Sexe : F - G

Né(e) le :

Classe actuelle :

Redoublant de 3^{ème} ou de 2^{nde}:

oui non

| Compétences | Items | Acquis | Non acquis |
|--|---|--------|------------|
| Piliers autres que 6 et 7 | <i>Repérer des informations dans un texte à partir de ses éléments explicites et des éléments implicites nécessaires</i> | | |
| | <i>Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données</i> | | |
| | <i>Rechercher, extraire et organiser l'information utile</i> | | |
| | <i>Réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes</i> | | |
| | <i>Adapter sa prise de parole à la situation de communication</i> | | |
| | <i>Participer à un débat, à un échange verbal</i> | | |
| | <i>Comprendre un message oral pour réaliser une tâche</i> | | |
| Autonomie Initiative PDMF | <i>Raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer</i> | | |
| | <i>Connaître les parcours de formation correspondant à des métiers et les possibilités de s'y intégrer</i> | | |
| | <i>Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés</i> | | |
| | <i>S'engager dans un projet individuel</i> | | |
| | <i>Savoir s'auto évaluer et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis</i> | | |
| | <i>Etre autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles</i> | | |
| | <i>Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions</i> | | |
| <i>S'intégrer et coopérer dans un projet collectif</i> | | | |
| | <i>Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement</i> | | |

Formations à modalités particulières de recrutement

• **Domaine de la prévention et sécurité :**

- **Bac pro sécurité-prévention** uniquement proposé au lycée l'Estaque à Marseille : un dossier de candidature est à demander auprès de l'établissement. Il se compose d'une fiche de candidature, d'un certificat médical d'aptitude et d'un extrait de casier judiciaire n°3.

Le dossier complet doit être transmis, par l'intermédiaire de l'établissement d'origine, au lycée l'Estaque, pour le **lundi 11 avril 2011 délais de rigueur**.

Les candidats devront avoir au minimum 15 ans au 31 décembre 2011.

Les candidats dont le dossier est complet et conforme seront convoqués par l'établissement à une journée de positionnement (test physique, écrits et entretien de motivation) qui se déroulera à **partir du 6 mai 2011**.

Les candidats retenus à l'issue du positionnement obtiennent un bonus pour l'affectation via AFFELNET. **Attention l'obtention du bonus ne garantit pas l'affectation** (il peut y avoir en effet plus de candidats retenus donc de bonus que de places).

C'est l'application AFFELNET, en fonction des vœux et du barème de l'élève, qui procédera au classement des élèves en liste principale ou en liste supplémentaire.

- **CAP agent de prévention et de sécurité :**

Cette formation est implantée dans 4 lycées : l'Estaque et Ampère à Marseille - Latécoère à Istres - Alphonse Benoît à l'Isle sur la Sorgue.

La procédure est harmonisée au plan académique :

Le dossier de candidature, commun aux 4 établissements, est à demander auprès de l'un d'entre eux. Il se compose d'une fiche de candidature, d'un certificat médical d'aptitude et d'un extrait de casier judiciaire n°3.

Le dossier complet doit être transmis, par l'intermédiaire de l'établissement d'origine, à l'établissement où l'élève souhaite participer à la journée de positionnement, pour le **lundi 11 avril 2011 délais de rigueur**.

Les candidats devront avoir au minimum 15 ans au 31 décembre 2011.

Les candidats dont le dossier est complet et conforme seront convoqués à la journée de positionnement (test physique, écrits et entretien de motivation) qui se déroulera le **4 ou 5 mai 2011**.

Le positionnement est organisé sur des bases communes dans 3 centres :

Ampère Marseille – Latécoère Istres - Alphonse Benoît l'Isle sur la Sorgue.

Attention : un candidat ne participe ainsi qu'à une seule journée de positionnement dans l'un de ces 3 centres, indépendamment des demandes ultérieures d'affectation : en effet, le résultat du positionnement sera valable pour les 4 établissements.

Les candidats retenus à l'issue du positionnement obtiennent un bonus pour l'affectation via AFFELNET : **l'obtention du bonus ne garantit pas l'affectation** (il peut y avoir plus de candidats retenus donc de bonus que de places).

C'est l'application AFFELNET, en fonction des vœux et du barème de l'élève, qui procédera au classement des élèves en liste principale ou en liste supplémentaire.

- **Domaines dits « d'Art et tradition » :**

- **CAP Arts et Techniques de la bijouterie-joaillerie**

- **BAC PRO communication visuelle**

- **BAC PRO Prothèse dentaire**

Pour ces formations, proposées au LP Léonard de Vinci à Marseille, des tests probatoires sont organisés le **mercredi 11 mai 2011**. Les candidats intéressés doivent prendre contact directement avec l'établissement.

BMA brevet des métiers d'art option B volume et décors.

Lycée professionnel du Domaine d'Eguilles Vedène.

Pour cette formation les élèves doivent envoyer une lettre de motivation avant le 2 mai et seront convoqués pour un entretien de motivation avec présentation de travaux réalisés en CAP.

Liste des 1^{ères} technologiques dans le Vaucluse

Bassin AVIGNON

| | |
|---------------------|-----------------|
| Aubanel AVIGNON | STG |
| P.de Girard AVIGNON | - ST2S - STI |
| Mistral AVIGNON | ST2A |
| R.Char AVIGNON | - STG - STL |
| Pétrarque AVIGNON | STAV |

Bassin CARPENTRAS-ORANGE

| | |
|-------------------------|-----------------|
| JH Fabre CARPENTRAS | STI |
| V.Hugo CARPENTRAS | - STSS - STG |
| BOLLENE | STG |
| Argensol ORANGE | STI |
| L'Arc ORANGE | STG |
| Louis Giraud CARPENTRAS | STAV |
| LP Viticole ORANGE | STAV |

Bassin CAVAILLON-APT

| | |
|-----------------------------|-----|
| Charles de Gaulle APT | STG |
| Alphonse Benoît ISLE/SORGUE | STI |
| Ismaël Dauphin CAVAILLON | STG |

Bassin PERTUIS

| | |
|------------------------|-----|
| Val de Durance PERTUIS | STG |
|------------------------|-----|



**Dossier d'affectation
en Première Générale et terminale
Générale et technologique
2011**

CACHET DE L'ETABLISSEMENT
D'ORIGINE

Dossier à instruire uniquement pour les élèves qui changent d'établissement pour l'accès dans une 1^{ère} Générale et terminale générale et technologique (cf circulaire départementale)



NOM et PRENOM de l'élève :

Sexe : F - G

Nom du représentant légal :

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse actuelle:

Code Postal : |_|_|_|_|_|

Ville :

Téléphone 1 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Téléphone 2 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Classe actuelle :

LV1 :

LV2 :

Lycée :

Future adresse dans le Vaucluse (renseigner en cas de déménagement) :

Code Postal : |_|_|_|_|_|

Ville :

Lycée de secteur correspondant à cette adresse (se renseigner sur le www.ia84.ac-aix-marseille.fr) :**Décisions d'orientation fin de 2nde GT (uniquement pour les demandes de 1^{ère}) :**1^{ère} : / (joindre copie du dossier d'orientation de fin de 2nde)**1ÈRE****TERMINALE**

Vœu 1

ETABLISSEMENT DEMANDÉ :

LV1 :

LV2 :

Vœu 2

ETABLISSEMENT DEMANDÉ :

LV1 :

LV2 :

En cas de demande de dérogation au lycée de secteur, quel en est le motif :

Handicap - Problème médical (joindre les justificatifs – le dossier sera transmis en commission médicale du 21 juin)

1^{ère} qui n'existe pas dans le lycée de secteur

déménagement (joindre un justificatif de domicile)

Autres (joindre les justificatifs) :

.....

.....

Nom : Prénom : année scolaire 2010-2011

Procédure et calendrier :

Ce dossier complété accompagné des bulletins scolaires (celui du 3^{ème} trimestre mentionnant l'avis du conseil de classe), doit être transmis par l'établissement d'origine ou par la famille à l'Inspection Académique -Division de la scolarité 49 rue Thiers 84000 AVIGNON, dès la fin des conseils de classe ou après appel.

Priorités :

⇒ **1^{ère} :**

- 1) élèves qui emménagent dans le secteur
- 2) redoublants de 1^{ère}
- 3) convenances personnelles

⇒ **terminales :**

- 1) élèves qui emménagent dans le secteur
- 2) doublants de terminale suite à un échec au bac
- 3) convenances personnelles

Date, cachet et signature du chef d'établissement d'origine

Date et signature des parents
d'élèves ou du responsable légal

Le / / 2011

Le / / 2011

MOTIFS PRECIS DE LA (OU DES) DEMANDES : (à remplir par la famille)

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES FOURNIES : : :

*Vérifié par le chef d'établissement d'origine
Date et signature*

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

Cachet de l'établissement :

Avis à formuler à partir des motifs précis, invoqués par la famille (enseignements de détermination, convenances personnelles).

Avis très favorable

Avis favorable

Avis réservé

Motivation de l'avis :

Date et signature du chef d'établissement :

Dans le cas d'une entrée dans l'académie :

AVIS DE L'IA-DSDEN D'ORIGINE :

Signature :

AVIS DE L'IA-DSDEN D'ACCUEIL :

Signature :

ATTENTION :

Une dérogation demandée ne préjuge pas de l'affectation correspondante, l'affectation des dérogataires se fera en fonction des places disponibles.



**FICHE - GROUPE TECHNIQUE
PRE-AFFELNET
(pour un vœu en 1^{ère} pro ou 1^{ère}
techno)**

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Ce dossier doit permettre au groupe technique d'étudier les cas relevant de la procédure PRE-AFFELNET. A transmettre au Service Scolarité de l'IA du département de l'établissement d'origine.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE FICHE PRE-AFFELNET :

- Copie de « LA FICHE DE CANDIDATURE »
- Copie des bulletins scolaires des 1^{er} et 2nd trimestres
- Joindre également tout document susceptible d'étayer le projet

ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS OU PARVENUS HORS-DELAI NE SERONT PAS EXAMINES EN GROUPE TECHNIQUE PREPARATOIRE A L'AFFECTATION

| | |
|---|---|
| NOM et PRENOM de l'élève : | Sexe : <input type="checkbox"/> F - <input type="checkbox"/> G |
| N° identifiant élève : | |
| Nom du représentant légal : | Né(e) le : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ |
| Adresse : | Redoublant de 3^{ème} : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Code Postal : _ _ _ _ _ Ville : | LV1 : |
| Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | |

| | |
|---|--|
| Classe actuelle : | <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} d'insertion <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année de CAP « à modalités pédagogiques adaptées » <input type="checkbox"/> CAP Nouvelle chance <input type="checkbox"/> élève de dispositif spécifique (<i>ENAF, Dispositif Relais, Parcours personnalisé...</i>) <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} SEGPA |
| Précisions sur la situation scolaire - (le cas échéant, spécialité, options suivies, etc.) : | |

Reporter ci-dessous les vœux d'affectation formulés par la famille sur le « Dossier Orientation-Affectation »

| 2 nd e Pro ou CAP | SPECIALITE | ETABLISSEMENT DEMANDE | Int. - ½ P. - Ext. | AVIS du groupe technique préparatoire (*) |
|------------------------------------|------------|--------------------------|-----------------------|--|
| Voeu 1 : | | | | |
| Voeu 2 : | | | | |
| Voeu 3 : | | | | |

Signature du chef d'établissement d'origine :

Nom :

Prénom :

(*) A REMPLIR PAR LE GROUPE TECHNIQUE

ELEMENTS MOTIVANT LA DEMANDE :

- Du point de vue de l'élève :

Date et signature de l'élève :

- Du point de vue des parents ou du représentant légal :

Date et signature:

A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Cachet

Avis de l'équipe éducative :

Conclusion : Favorable au projet

Projet déconseillé

Date et signature du chef d'établissement :

AVIS DU GROUPE TECHNIQUE PRE-AFFELNET :

Indiquer « FAVORABLE » ou « DEFAVORABLE » en face de chaque vœu concerné en motivant les avis défavorables. Reporter cette décision dans le tableau de la première page.

Rappel : En cas d'avis favorable, l'élève bénéficiera d'un bonus pour le ou les vœux concernés. Ce bonus sera saisi à l'IA sous la responsabilité des IEN-IO

Vœu 1 :

Vœu 2 :

Vœu 3 :

Date et signature du responsable du groupe technique préparatoire à l'affectation :

Calendrier orientation affectation – rentrée 2011

Vaucluse

| Dates | 6ème | 4ème | 3ème | 2 ^{de} | 1 ^{ères} | divers |
|---|-------------------------------------|---|---|--|---|--|
| <i>Vendredi 20 mai</i> | | Réception fichier DP6 à l' IA heure limite 12H | | | | |
| <i>Mardi 24 mai</i> | | Réception fichier DP6 à l'IA heure limite 17h | | | | |
| <i>Vendredi 27 mai</i> | | <u>Commission DP6H</u> | | | | |
| <i>Lundi 30 mai</i> | | | Saisie des vœux et compétences (en établissement) | | | |
| <i>Mercredi 1^{er} juin</i> | | | | | | Date limite réception IA dossiers pré- affelnet |
| <i>Vendredi 3 au vendredi 17 juin</i> | | | | | Saisie vœux 1 ^{ère} techno ou pro par établ.d'origine | |
| <i>Mercredi 8 juin</i> | | | | | | Groupe technique pré- affelnet post 3 ^{ème} |
| <i>Jeudi 9 juin</i> | | | Saisie des notes en étbl. | | | Date limite réception dossiers médicaux à l'IA |
| <i>Vendredi 10 juin</i> | | | Arrêt de la saisie des vœux et notes | | Groupe technique pré- affelnet 1ère | |
| <i>Mardi 14 juin</i> | Début des conseils des classe | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | Début des conseils de classe | | |
| <i>Mercredi 15 juin</i> | | | | | | 9h - bascule de Notanet dans la base académique d'affectation |
| <i>Vendredi 17 juin</i> | | | Fin des conseils de classe | Fin des conseils de classe | | Commission médicale à l'IA |
| <i>Mardi 14 au vendredi 17 juin 12H</i> | | | Modifications des vœux (suite aux conseils et corrections d'erreurs) jusqu'à 12H | Modifications des vœux (suite aux conseils et corrections d'erreurs) jusqu'à 12H | | Vérification des notes |

| Dates | 6ème | 4ème | 3ème | 2 ^{nde} | 1 ^{ères} | divers |
|---|-------------------------|--|---|---------------------------|--|--|
| <i>Lundi 20 juin</i> | | Notification famille admission DP6H. Début des inscriptions. | Date limite dépôt d'appel | | | Réception des dossiers hors académie à l'I.A. <hr/> Réunion présidents commission d'appel 14H |
| <i>Mardi 21 juin</i> | | | Commission d'appel | Date limite dépôt d'appel | | Fermeture définitive de l'accès à l'application pour les établ. à 12H |
| <i>Mercredi 22 juin</i> | Date limite dépôt appel | Date limite dépôt appel | | Commission d'appel | Remonté des places vacantes par les établ. à l'IA | Saisie des bonus par l'I.A |
| <i>Vendredi 24 juin</i> | Commission d'appel | Commission d'appel | | | | |
| <i>Mardi 28 juin</i> | | | Commission départementale affectation bac pro matin - 2GT après-midi | | | |
| <i>Mercredi 29 juin</i> | | | Résultats de l'affectation <hr/> Début des inscriptions jusqu'au 8 juillet | | | |
| <i>Jeudi 30 juin</i> | | | | | Ajustements Edition des listes | |
| <i>Jeudi 30 juin au mardi 5 juillet à 12H</i> | | | Deuxième tour Affelnet - saisie des voeux | | | |
| <i>Vendredi 1^{er} juillet</i> | | Fin des inscriptions en DP6H | | | Affichage des listes ,notification inscription jusqu'au 13 juillet | |
| <i>Mercredi 6 juillet</i> | | | Notification d'affectation <hr/> Inscription jusqu'au 8 juillet | | | |

L'ORIENTATION

La procédure d'orientation s'applique :

⇒ en fin de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

⇒ en fin de 2nde en lycée général et technologique

Les parents d'élèves formulent des demandes d'orientation, le conseil de classe émet des propositions, le chef d'établissement prend des décisions.

1^{er} cas : la décision est conforme aux demandes de la famille.

2^e cas : il y a désaccord, le chef d'établissement doit recevoir les familles. A l'issue de la concertation il prend une décision qui doit être motivée, notifiée et signée.

Si le désaccord persiste après la phase de dialogue, la famille ou l'élève majeur peut faire appel. Le délai réglementaire est de 3 jours à compter de la notification de la décision (voir procédure page....)

Les avis d'orientation formulés par le conseil de classe doivent apparaître clairement sur le bulletin du 3^{ème} trimestre. Le conseil de classe peut proposer la voie professionnelle et la voie générale même si l'élève formule des vœux uniquement vers la voie professionnelle.

Le choix des options et de la LV2 relève de la famille.

| Après la classe de | Décision d'orientation | Procédures | |
|--------------------|---|-----------------------|---|
| 6ème | Le conseil de classe se prononce sur le passage en 5^{ème} | Appel possible | |
| 5ème | Le passage est de droit | | |
| 4ème | Le conseil de classe se prononce pour un passage en 3^{ème} | Appel possible | Possibilité de demander à intégrer le module Découverte professionnelle 6H sous condition du passage en 3^{ème} . Commission d'admission |
| 3ème | Le conseil de classe se prononce l'admission en : 2^e générale et technologique 2^e professionnel (Bac Pro 3 ans) 1^{ère} année de CAP | Appel possible | |

| | | | |
|---------------------|--|--|---|
| 2GT | Le conseil de classe se prononce sur les séries de 1 ^{ère} et peut proposer une réorientation | Appel possible pour le passage dans une ou des séries. | La réorientation vers la voie pro n'est possible que sur demande écrite de la famille |
| 1 ^{ère} GT | Le passage est de droit | | |
| Ter GT | En cas d'échec à l'examen le redoublement est de droit dans un établissement du département | | |

Admission en 3^{ème} module découverte professionnelle 6 heures (3^e DP6H)

Des dispositifs de réussite sont mis en place dans certains établissements (dispositif de réussite par l'alternance, parcours de prévention des ruptures, etc...). Ils ne relèvent pas d'une procédure d'orientation ni d'affectation mais des projets internes aux établissements et sont donc proposés par les équipes éducatives une fois l'élève inscrit.

Admission en 3^{ème} Découverte professionnelle 6H

Les classes proposant ce module se trouvent en lycée professionnel. Elles sont destinées à des élèves à l'issue de la 4^{ème}, volontaires, à la scolarité fragile, prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation. Le choix relève de la famille.

Dossier

Le chef d'établissement du collège constitue un dossier pour chaque candidat, qui formule deux vœux possibles de lycée professionnel. Le dossier est envoyé à l'établissement demandé en premier vœu. Ce dossier est téléchargeable sur le site de l'Inspection Académique. Tout élève peut postuler pour cette classe. L'admission sera conditionnée à la décision de passage en classe de 3^{ème}.

Réception des dossiers au LP renseigné par l'équipe éducative au plus tard le 20 mai.

Réception à l'IA des candidatures (sous fichier excel transmis à la Division de la scolarité) au plus tard le 24 mai à 17h.

La commission se réunira le vendredi 27 mai 2011.

Les résultats seront communiqués aux chefs d'établissement suite à la tenue de la commission, Les élèves seront informés de la décision immédiatement après leur conseil de classe de 4^{ème} (du 14 au 18 juin) par le lycée d'accueil, afin de pouvoir confirmer leur inscription dès le mois de juin et au plus tard le 1^{er} juillet. Les élèves qui n'auront pas été retenus seront inscrits dans leur collège d'origine. Une liste supplémentaire sera établie. Il pourra y être fait appel dès le 2 juillet.

Liste des DP6H du département du Vaucluse

| | Lycée | Nombre de places |
|-----------------------|------------------------------|------------------|
| Bassin Avignon | LP Domaine d'Eguilles VEDENE | 24 |
| | LP Schuman AVIGNON | 24 |
| | LP SORGUES | 24 |
| | LP M.Casarès AVIGNON | 24 |

| | | |
|---------------------------------|-----------------------------|----|
| Bassin Carpentras Orange | LP Victor Hugo CARPENTRAS | 48 |
| | SEP J.H. Fabre CARPENTRAS | 48 |
| | LP A.Briand ORANGE | 24 |
| | LP Argensol ORANGE | 48 |
| | LP F. Revoul VALREAS | 24 |
| Bassin Cavaillon | SEP de Gaulle APT | 24 |
| | SEP Benoît ISLE/SORGUE | 48 |
| Bassin d'Aix-Pertuis | P Val de Durance PERTUIS SE | 24 |

Entrée en apprentissage

Rappel de la législation :

Code du travail du travail article L.117-3
Note de service DLC B3 0394 du 30 mai 1997

| | | | |
|---|---|---|---|
| 16 ans au cours du trimestre septembre-décembre | Dispense de droit | Justifier <ul style="list-style-type: none"> • l'âge • le projet de formation en apprentissage | Début du contrat : 1 ^{er} jour des vacances scolaires d'été |
| 15 ans et scolarité du 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire effectué (classe de 3 ^{ème} terminée) | Dispense accordée par le chef du dernier établissement fréquenté | Justifier <ul style="list-style-type: none"> • l'âge et la scolarité • le projet de formation an apprentissage | Début du contrat : 1 ^{er} jour des vacances scolaires d'été |
| 15 ans entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre de l'année et scolarité du 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire effectué (classe de 3 ^{ème} terminée) | Dispense accordée par l'Inspecteur d'Académie du département après examen approfondi du cas | Justifier <ul style="list-style-type: none"> • l'âge de la scolarité • l'avis du conseil de classe • le projet de formation en apprentissage • les vœux de l'apprenti • les souhaits des parents de l'apprenti | Début du contrat : à compter du 1 ^{er} septembre (l'élève doit pouvoir bénéficier des vacances scolaires d'été) |

Le formulaire à renseigner ainsi que l'attestation d'engagement de l'employeur sont disponibles sur le www.ia84.ac-aix-marseille.fr rubrique orientation.

Classe de Seconde

Les études pendant les trois années de lycée qu'il soit général ou technologique ou professionnelle doivent tendre vers un parcours continu pour l'obtention du baccalauréat.

Les résultats de l'affectation seront communiqués aux élèves, aux établissements d'origine et d'accueil le 30 juin. Les établissements d'accueil informeront les élèves affectés dans leurs lycées.

Seconde générale et technologique

A l'issue de la classe de seconde la décision d'orientation porte sur :

⇒ le passage en classe de 1^{ère} .

⇒ le choix d'une série (voie d'orientation) : L, ES, S, STG, STL, STI2D, ST2A, ST2SS, STAV. Il devra être précisé les séries qui pourraient être refusées.

⇒ le redoublement, ***qui doit rester exceptionnel.***

En aucun cas le fait de ne pas avoir suivi un enseignement d'exploration proche ou éloigné de celui de la série demandée, ne peut être invoqué comme motif de refus, pas plus que l'évaluation qui en a été faite.

Changement d'orientation

A l'issue de la classe de 2GT, un changement d'orientation vers la voie professionnelle peut être proposé par le conseil de classe ou demandé par la famille. Exemple : de la 2GT vers une 1^{ère} professionnelle.

Des passerelles peuvent également être proposées aux familles, essentiellement préparées en cours d'année, avec l'équipe pédagogique.

Seconde professionnelle

Cette classe ne constitue pas un palier d'orientation.

A l'issue de la seconde pro (1^{er} année de CAP, BEP, bac pro) un changement de voie ou de spécialité reste parfois possible, après une demande écrite de la famille et avis des établissements d'origine et d'accueil.

Exemple : changement de spécialité à la fin de la 1^{ère} année de CAP, de la 2^{nde} pro vers une 1^{ère} technologique, etc...

Classe de Première et Terminale

A l'issue de la classe de 1^{ère}, le passage est de droit. Le changement de spécialité n'est possible que si les enseignements dispensés le permettent et après un positionnement établi par l'établissement et les corps d'inspection concernés.

Les élèves de terminale qui ont échoué à l'examen ont droit au redoublement. L'inscription dans leur lycée d'origine est soumise aux limites des capacités d'accueil, les montants de 1^{ère} restent prioritaires.

Terminale BEP ou CAP

Dans le cadre de la poursuite d'études, les élèves peuvent demander une admission en 1^{ère} professionnelle ou en 1^{ère} technologique. La condition de diplôme pour les élèves de Terminale CAP ou BEP n'est plus requise pour l'entrée en 1^{ère} professionnelle.

Procédure d'appel

A l'intérieur de chaque établissement, l'organisation de l'information, les rencontres ponctuelles, les conseils de classe mettent en œuvre un dispositif constant de dialogue avec la famille, **c'est pourquoi l'appel doit rester une instance d'exception.**

Modalités

A chaque fin de cycle le conseil de classe émet des propositions.

En cas de désaccord entre les demandes des familles et ces propositions, le chef d'établissement ou son représentant reçoit l'élève et ses parents (ou l'élève majeur) et recueille ses observations.

Il prend ensuite une décision qu'il notifie aux parents. Cette décision devra clairement être motivée en termes de « connaissances, capacités et intérêts », signée par le chef d'établissement et portée à la connaissance de la famille.

En cas de désaccord, une information complète est donnée à la famille sur les modalités de recours et le déroulement de la commission d'appel. Délai réglementaire : 3 jours ouvrables à compter de la réception de la notification.

Le chef d'établissement précise aux parents le jour, l'heure et le lieu où ils devront se présenter.

Il est essentiel de veiller à ce que la fiche d'appel soit signée par la famille. Tout vice de forme entraîne automatiquement le recours favorable à la famille.

Calendrier de l'appel

| | 6ème | 4ème | 3ème | 2e |
|---------------|------|------|--|------------------------------|
| Lundi 20 juin | | | Date limite dépôt d'appel et recensement | |
| Mardi 21 juin | | | Appel 3 ^{ème} | Date limite dépôt d'appel et |

| | | | | |
|------------------|--|--|----|-----------------------------|
| | | | 9H | recensement |
| Mercredi 22 juin | | | | Appel 2 nd 9H |
| Jeudi 22 juin | Date limite dépôt d'appel et recensement | Date limite dépôt d'appel et recensement | | |
| Vendredi 24 juin | Appel 6 ^{ème} 9H | Appel 4 ^{ème} 13H30 | | |

Pour les élèves de 3^{ème} et de 2^{nde}, les familles remettent lors du dépôt des dossiers d'appel les vœux formulés en cas de rejet.

Une circulaire ultérieure destinée aux établissements précisera certaines modalités techniques.

L'AFFECTATION

Une application informatique « AFFELNET » permet d'affecter les élèves. Elle permet d'assurer le respect de règles d'équité, de rendre compte aux familles des décisions de classement, de prendre en compte tous les vœux des élèves.

Les résultats de l'affectation seront communiqués aux élèves, aux établissements d'origine et d'accueil le 30 juin. Les établissements d'accueil informeront les élèves affectés dans leurs lycées.

⇒ **Nouveau** : un deuxième tour de l'application AFFELNET, pour la voie professionnelle, aura lieu immédiatement après les résultats, afin de permettre aux élèves sans affectation de postuler sur des places vacantes. Les vœux seront saisis du jeudi 30 juin au mardi 5 juillet. Les résultats du 2^{ème} tour seront communiqués le mercredi 6 juillet.

Tous les élèves affectés au 1^{er} et au 2nd tour devront s'inscrire avant le 13 juillet.

L'affectation en 2^{nde} générale et technologique

L'affectation est prononcée dans le lycée de secteur, à l'exception des formations déssectorisées pour des enseignements d'exploration et celles des secondes spécifiques (voir liste). L'affectation porte sur un couple d'enseignement d'exploration (voir liste annexe....). Le premier est offert dans tous les établissements (PGEG ou SES), le second se décline en plusieurs vœux possibles.

Le dossier d'orientation et d'affectation sert de support à l'affectation. Les familles formulent trois vœux ainsi que les enseignements d'exploration souhaités. Un seul dossier par élève est constitué. Le dernier vœu devra obligatoirement porter sur le lycée de secteur.

Les élèves qui n'auront pas formulé de vœu de secteur prennent le risque de ne pas se voir désigner un établissement lors de la 1^{ère} affectation et d'être ensuite affectés en fonction des places disponibles dans le département.

Le dossier de l'élève reste dans l'établissement d'origine et sera transmis par celui-ci dès l'affectation connue.

Procédures :

Ordre du barème:

- 1) secteur
- 2) 1^e vœu
- 3) notes

Les enseignements d'exploration ont des capacités d'accueil limitées, les notes prises en compte sont celles nécessaires à l'obtention du DNB et les moyennes de l'année pour ceux qui ne le présentent pas. Le premier vœu est bonifié. En cas de demande supérieure aux capacités d'accueil un classement sera opéré. L'affectation dans le lycée de secteur est de droit, l'élève sera alors affecté sur l'EDE où il reste des places.

Les sections européennes ne sont pas automatiquement dérogatoires. L'élève doit d'abord être affecté dans le lycée pour ensuite pouvoir y accéder. Il doit cependant indiquer sur sa fiche de vœu d'orientation « section euro ». Les élèves qui souhaitent demander une section européenne dans un lycée qui n'est pas celui de leur secteur doivent demander une dérogation.

Certaines classes de 2nde sont ouvertes à tous les élèves du département et ne sont pas soumises à une sectorisation.

⇒ 2GT ne nécessitant pas de demandes de dérogation dans le département

2NDE GT DESECTORISEES

| LYCEES | ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION |
|--|--|
| AVIGNON LYCEE FREDERIC MISTRAL | CREATION ET CULTURE DESIGN |
| AVIGNON LYCEE PHILIPPE DE GIRARD | BIOTECHNOLOGIES + SANTE ET SOCIAL SCIENCES DE L'INGENIEUR + CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUES |
| AVIGNON LYCEE FRANCOIS PETRARQUE | SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES + ECOLOGIE , AGRONOMIE, TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE |
| CARPENTRAS LYCEE JEAN-HENRI FABRE | SCIENCES DE L'INGENIEUR + CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUES |
| CARPENTRAS LYCEE VICTOR HUGO | BIOTECHNOLOGIES + SANTE ET SOCIAL |
| CARPENTRAS LYCEE LOUIS GIRAUD | SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES + ECOLOGIE , AGRONOMIE, TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE |
| L'ISLE SUR LA SORGUE LYCEE ALPHONSE BENOIT | SCIENCES DE L'INGENIEUR + CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUES |
| ORANGE LYCEE DE L'ARC | EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE |
| ORANGE LYCEE VITICOLE | SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES + ECOLOGIE , AGRONOMIE, TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE |

⇒ 2GT dont le recrutement prévoit un entretien et nécessitant obligatoirement une demande de dérogation

| LYCEES | SPECIALITES |
|--------------------------------|--|
| AVIGNON LYCEE FREDERIC MISTRAL | DANSE EN CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'AVIGNON |
| AVIGNON LYCEE THEODORE AUBANEL | MUSIQUE EN CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'AVIGNON BACHIBAC (BACCALAUREAT FRANCO-ESPAGNOL) |
| AVIGNON LYCEE RENE CHAR | ESABAC (BACCALAUREAT FRANCO-ITALIEN) |
| ORANGE LYCEE DE L'ARC | ESABAC (BACCALAUREAT FRANCO-ITALIEN) |

Barème pour l'admission :

Classement des dossiers par l'équipe pédagogique de l'établissement. La réussite à la sélection entraîne l'obtention de la dérogation.

Liste des 2^{ndes} spécifiques du département du Vaucluse :

Les familles doivent se renseigner directement auprès des établissements concernés. La liste des 2^{ndes} spécifiques de l'Académie sont disponibles dans le Bulletin Académique page 28. (2nd internationale, 2nd hôtellerie)

Recrutement en seconde Franco-Allemande : ABIBAC, Franco-Italienne : ESABAC, Franco-Espagnole : BACHIBAC

- **ESABAC** **lycée René Char à Avignon** **Tel : 04 90.88.04.04**

- **ESABAC** **lycée de l'Arc à Orange** **Tél : 04.90.11.83.00**

- **BACHIBAC** **Lycée Théodore Aubanel** **Tel : 04 90 16 36 00**

L'affectation en seconde professionnelle

L'affectation dans la voie professionnelle n'est pas sectorisée, les élèves peuvent formuler des vœux dans toute l'académie. Il est possible de formuler 3 vœux.

Barème pris en compte : 1^{er} vœu, notes nécessaires pour le DNB, grille de compétence (voir annexe), la note de vie scolaire et l'avis des chefs d'établissement sur les possibilités de réussite dans la voie demandée. Cet avis tient particulièrement compte des capacités (relationnelles, comportementales, etc) pour s'investir dans la voie professionnelle, notamment en ce qui concerne les stages pratiques.

L'ordre des vœux est particulièrement important. La grille de compétence qui s'appuie sur le socle commun permet l'évaluation de dimensions autres que les résultats scolaires. (voir annexe)

Les élèves de 3^{ème} SEGPA, de dispositifs en alternance sont prioritaires sur un certain nombre de CAP à Modalités pédagogiques adaptés (voir liste). Ils peuvent éventuellement postuler pour d'autres formations, leur dossier sera alors présenté au groupe technique pré-affelnet.

Des bonus sont attribués à certains élèves (exemple les élèves des collèges Réseau ambition Réussite). Ces bonus constituent un avantage mais ne sont pas obligatoirement déterminant pour l'affectation.

L'affectation dans la voie professionnelle nécessite un contrôle médical exercé dans l'établissement d'origine.

Liste CAP prioritaires département :

CAP MPA :

- CAP agent polyvalent de restauration LP APT
- CAP cuisine – Lycée Aristide Briand ORANGE
- CAP peinture en carrosserie – LP Argensol ORANGE

Certaines formations ont des modalités particulières de recrutement et font l'objet d'entretiens ou de test. Pour le département du Vaucluse il s'agit du CAP Agent Prévention Sécurité au lycée Benoît (voir annexe recrutement particulier).

Dossier médical : Certains élèves peuvent bénéficier d'un bonus médical. Celui-ci concerne uniquement les élèves qui, en raison de leur état de santé, doivent faire l'objet d'une affectation prioritaire pour une formation donnée. L'affectation des élèves souffrant d'un handicap ou d'une maladie grave doit faire l'objet d'une attention particulière pouvant nécessiter une concertation préalable avec le médecin conseil et l'IEN-IO afin de déterminer si la situation justifie d'une affectation prioritaire.

Groupe pré-AFFELNET

Certaines demandes d'affectation réclament une étude individualisée des dossiers. Ils sont étudiés dans le groupe technique départemental pré-affelnet. Le groupe technique prononce un avis favorable ou défavorable à l'attribution d'un bonus pour le vœu émis.

Ces dossiers concernent :

- les élèves de 3^{ème} en grande difficulté, inscrits dans un parcours en alternance,
- les élèves de CAP nouvelle chance,
- les élèves de SEGPA qui souhaitent accéder à un bac pro,
- les élèves pris en charge dans le dispositif ENAF,
- les retour en formation initiale.

Dossier à constituer :

- fiche groupe technique (annexe)
- copie fiche de compétence
- copie bulletins scolaires
- tout document susceptible d'étayer ou d'éclairer le dossier.

Tous les dossiers doivent être transmis à l'IA avant le 1^{er} juin , la commission se tiendra le mercredi 8 juin.

Affectation en 1^{ère} professionnelle ou 1^{ère} technologique

Cette année, la procédure AFFELNET est mise en place pour tous les élèves de 2^{nde} qui demandent une 1^{ère} professionnelle et pour les élèves qui demandent une 1^{ère} technologique devant changer d'établissement. Les élèves qui demandent une 1^{ère} technologique existant dans l'établissement sont inscrits par leur lycée d'origine. Chaque lycée gère ses propres montées d'élèves et ses propres redoublants. L'affectation des élèves devant changer d'établissement se fera sur places vacantes. Les établissements communiqueront celles-ci au plus tard le 22 juin. Des places pourront être réservées dans certaines sections technologiques pour les élèves d'autres lycées voisins ne disposant pas de ces baccalauréats.

Procédures

Vers la 1^{ère} technologique, sont concernés par affelnet :

| Origine | Procédure complémentaire |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| 2GT qui doit changer d'établissement | |
| Ter CAP.BEP | Pré-affelnet |
| 1 ^{ère} Pro | passerelle |
| 2 ^e pro | Pré-affelnet |

Vers la 1^{ère} professionnelle

Pour l'affectation en 1^{ère} professionnelle, sont concernés par ordre de priorité :

| Origine | Procédure complémentaires |
|---|----------------------------------|
| 2 ^e professionnelle même formation même spécialité | |
| Ter CAP.BEP vers un autre champs | Pré-affelnet |
| Mention complémentaire | Pré-affelnet |
| 2 ^e pro autre spécialité | |
| 2GT redoublant | |
| 2GT | Pré-affelnet |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Sont également concernés par pré-affelnet : les MC, les 1^{ère} BT, les 1^{ères} générales vers les 1^{ères} technologiques, ainsi que les autres cas (agricoles...).

Nouveau

⇒ Il n'y a plus de bonus pour les redoublants de 2GT qui postulent pour la voie professionnelle. Il doit être proposé à ces élèves une entrée en 1^{ère} professionnelle.

Le groupe technique se prononce sur la validité de la demande, ce qui équivaut à une saisie par l'établissement d'origine et sur l'attribution ou non d'un bonus pré-affelnet.

Les dossiers doivent arriver à l'Inspection Académique, division de la scolarité, mention Pré-affelnet 1^{ère}, au plus tard pour le 2 juin. La commission se réunira le 10 juin.

| |
|-------------------------------------|
| Retour en formation initiale |
|-------------------------------------|

Les jeunes souhaitant revenir en formation initiale doivent être accompagnés dans la formulation de leur projet.

Une évaluation faite par le conseiller d'orientation psychologue indiquera les motivations, les possibilités de validation du parcours, l'opportunité du retour.

Une concertation avec l'établissement reste indispensable. Dans tous les cas, le candidat doit prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil qui portera un avis circonstancié sur le dossier et le transmettra à l'IEN-IO du département demandé.

Nouveau

⇒ la saisie sera faite par la procédure AFFELNET dès le premier tour par les IA, pour toute demande en 2^{nde} GT, 2^{nde} professionnelle, 1^{ère} année de CAP, 1^{ère} professionnelle et 1^{ère} technologique.

Se reporter à la fiche Retour en formation initiale en annexe.

Le dossier sera à l'Inspection académique avant le 1^{er} juin 2011.

| |
|-----------------------------------|
| Passerelles, réorientation |
|-----------------------------------|

Des possibilités de changement de voie de formation ou d'orientation sont désormais possibles. Il convient de réguler ces demandes et de s'assurer de leur faisabilité. Les dossiers seront examinés lors de groupe technique pré-affelnet et soumis aux avis de l'IEN-IO et de l'IEN-ET.

Des élèves de 2nde professionnelle souhaitent parfois un changement de spécialité ou de champs et demandent pour ce motif un redoublement dans une autre 2nde professionnelle. Celles-ci doivent être limitées à des situations particulières (médical...). Il sera privilégié, autant que faire se peut l'accès en 1^{ère} professionnelle. Néanmoins, en cas de demandes réitérées vers la 2nde professionnelle, renseigner la fiche de vœux pré-affelnet (cf BA spécial n°238 du 4 avril 2011 p.59) en indiquant : classe actuelle, 2nde pro, ainsi que la spécialité d'origine. L'établissement fera parvenir la fiche au plus tard le 1^{er} juin.

Elèves originaires d'autres académies, déménagement, demande de changement d'établissement

Entrée en 2GT ou 2nd professionnelle

Tous les élèves sont saisis par leur établissement d'origine. Les documents sont les mêmes que pour les élèves de l'académie et sont téléchargeables sur le site www.ac-aix-marseille.fr rubrique orientation.

En cas de déménagement, un justificatif du domicile est à fournir, ainsi que le bulletin indiquant l'orientation obtenue.

Coordination public- privé sous contrat dans le Vaucluse

Ne concerne que le niveau seconde générale et technologique, professionnelle et 1^{ère} année de CAP.

Les procédures concernent les lycées d'Avignon, Carpentras, Valréas et Orange.

Les vœux des élèves sont saisis par leur établissement d'origine. Ils peuvent formuler un vœu dans le privé ou/et dans le public.

L'acceptation dans le lycée privé relève de la seule décision de l'établissement sous contrat. La famille doit s'assurer auprès de l'établissement demandé que l'inscription soit confirmée.

En cas de refus si un vœu de lycée public de secteur a été indiqué, l'élève y sera affecté.

Entrée en 1^{ère} technologique ou professionnelle

La saisie est effectuée par les établissements d'origine. Un contrôle sera effectué par l'IA d'accueil. Après saisie, l'ensemble du dossier est envoyé à l'inspection académique du vœu n°1.

Entrée en 1^{ère} générale ou en Terminale GT

Tous les élèves qui changent d'établissement quelque en soient les raisons, doivent envoyer leur dossier à l'inspection académique, service de la DISCOL. Ce dossier comprend :

- la fiche « dossier d'affectation en première générale ou Terminale générale et technologique »,
- le dernier bulletin indiquant la décision d'orientation.

Un classement sera établi, selon les priorités indiquées sur la fiche affectation. La notification sera ensuite transmise au lycée d'accueil.

Réception des dossiers à partir du 20 juin.

Assouplissement de la carte scolaire

Les affectations relèvent de la décision de l'inspecteur d'académie, une commission départementale d'affectation prépare les décisions d'affectation à partir des résultats du traitement informatique AFFELNET.

Les familles peuvent faire une demande de dérogation qui pourra être accordée sous réserve de places disponibles, selon les critères définis par le ministère.

Liste des critères :

- 1 - élève souffrant d'un handicap (élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicap et bénéficiant d'un PPS ou d'un PAI)
- 2 - élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- 3 - élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux
- 4 - élève devant suivre un parcours scolaire particulier
- 5 - élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé
- 6 - élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité

7 - convenances personnelles

Tous les élèves qui demandent une dérogation doivent remplir la fiche correspondante avec les pièces justificatives.

La demande est à remettre à l'établissement d'origine.

Cachet de l'établissement d'origine

| |
|--|
| |
|--|

DEMANDE D'ADMISSION EN 3ème Découverte Professionnelle 6H RENTREE SCOLAIRE 2011

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| NOM de l'élève : | Prénom : |
| Classe : | Date de naissance : |

A remplir par la famille

Je soussigné(e), (nom et prénom des parents ou du responsable légal) :

Adresse :

.....

 téléphone :

demande l'admission de mon enfant en 3ème Découverte Professionnelle 6h (DP6) selon les vœux suivants :

| Vœux | Lycée Professionnel demandé | Proposition du 27 mai 2011 Commission admission (A, LS n°...) |
|------|-----------------------------|---|
| n°1 | | |
| n°2 | | |

Attention : l'affectation sur l'un de ces vœux ne sera validée que **sous réserve de la décision de passage en 3ème** suite aux conseils de classe de fin de 4ème (fin juin), ou, le cas échéant, après appel (commission du 24 juin). Le fait d'obtenir satisfaction sur l'un de ces vœux engage la famille à inscrire l'élève dans l'établissement demandé avant le : **1 juillet 2011** date impérative.

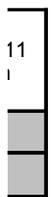
Au delà de cette date, les places des élèves non inscrits seront proposées aux élèves en liste supplémentaire dans le respect de l'ordre de classement issu de la commission d'admission.

Seule la décision favorable donnera lieu à notification. A défaut, votre enfant sera maintenu dans son collège d'origine.

Motivation de l'élève pour la 3ème découverte professionnelle (6h) :

Le _____ 2011

Signature des parents ou du représentant légal :



Nom :

Prénom :

Avis du professeur principal et du conseiller d'orientation psychologue

(motivation vers la voie professionnelle)

*** Implication de l'élève dans son projet :**

| Forte | Moyenne | Faible | Aucune |
|-------|---------|--------|--------|
| | | | |

*** Attitude de l'élève** (indiquer pour chaque critère une évaluation de 1 à 5) :

Autonomie

Respect des règles

Appétence au travail

Assiduité

Total

*** Compétences transversales** (indiquer pour chaque critère une évaluation de 1 à 5)

S'organiser

Raisonner

Conduire une recherche

Communiquer

Total

*** Avis du COP**

Avis du chef d'établissement d'origine

*** Synthèse du dossier :**

très favorable favorable réservé défavorable

Nombre de candidats dans l'établissement

Classement du dossier de cet élève

Date et signature : Le _____ **2011**

Toutes les rubriques doivent être impérativement remplies. A défaut le dossier ne pourra être étudié par la commission.

Joindre les 2 bulletins et tout document qui motive la démarche (Ex : rapport de stage)



DISPENSE A L'OBLIGATION SCOLAIRE
pour entrer en APPRENTISSAGE avant l'âge de 16 ans

Rappel réglementaire :

La dispense peut être accordée si le jeune de 15 ans a effectué le premier cycle complet de l'enseignement secondaire (fin de 3^{ème}).

Monsieur ou Madame (nom et prénom).....

agissant en tant que représentant légal, sollicite une demande de dispense à l'obligation scolaire pour l'entrée en apprentissage de :

Département de Vaucluse

Adeline NICOLADZE
 Inspectrice de l'Information et de l'Orientation

Dossier suivi par
 Maryline Beltoise

Téléphone
 04 90 27 76 12
 Fax
 04 90 27 76 79
 Mél.

ce.iio84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
 84077 Avignon cedex 04

 Libéré • Égalité • Fraternité
 REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOM.....Prénom.....

.....

Date de Naissance :

Adresse

CP.....VilleTel:.....

.....

Dernier établissement fréquenté.....

Dernière classe suivie : Année scolaire :

Entrée en apprentissage souhaitée à compter du : .../...../.....

Centre de formation

Entreprise, Nom ou raison sociale.....

Adresse

CP Ville.N° téléphonefax.....

Nom et prénom de l'employeur.....

Date/...../2011

Signature du responsable légal

Pièces à joindre à la demande :

- Copie de la carte identité du jeune (ou copie du livret de famille)
 Certificat de fin de scolarité (fourni par le collège à partir du 15 mai)
 Attestation d'engagement de l'employeur
 Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur notifiant votre adresse (pour la réponse)

REPONSE DE L'ADMINISTRATION

1^{er} cas :
 l'élève atteint l'âge de 15 ans avant le 1^{er} juillet,
 décision du chef d'établissement

dispense accordée à compter du

Avignon, le

Chef d'établissement (signature + cachet)

2^{ème} cas :
 l'élève atteint l'âge de 15 ans
 entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre ,
 décision de l'IA-DSDEN

dispense accordée à compter du 1^{er} septembre

Avignon, le

*Une copie de la décision est à adresser
 à l'Inspection Académique.*

*Une copie de la décision sera adressée à
 l'établissement d'origine.*



Bernard LELOUCH
Inspecteur d'Académie
DSDEN de Vaucluse



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Vaucluse

Adeline NICOLADZE
Inspectrice de l'Information et de
l'Orientation

Dossier suivi par
Maryline Beltoise

Téléphone
04 90 27 76 12

Fax

04 90 27 76 79

Mél.

ce.iio84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 04



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Une copie de la décision est à adresser
à l'Inspection Académique.*

*Une copie de la décision sera adressée à
l'établissement d'origine.*

CARTE DES EDE

| | SES | PFEG | SI | LITSO | ARTS VISUELS | ARTS DU SPECTACLE | MPS | SANTS | PATRIMOINE | CITEC | SLABO | BIOTECH | ARTS DU SON | LV3 | EPS | CULTURE ET CREATION DESIGN |
|-----------------------------|-----|------|----|-------|--------------|-------------------|-----|-------|------------|-------|-------|---------|-------------|--|-----|----------------------------|
| APT DE GAULLE | X | X | X | X | PLASTIQUE | | | | | | | | | ITALIEN LATIN | | |
| AVIGNON AUBANEL | X | X | | X | PLASTIQUE | | X | | | | X | | X | ESPAGNOL LATIN | | |
| AVIGNON CHAR | X | X | | X | | | X | | | | X | X | | | | |
| AVIGNON GIRARD | X | X | X | X | | | X | X | | X | | | | ITALIEN | | |
| AVIGNON MISTRAL | X | X | X | X | CINEMA | DANSE THEATRE | X | | X | | | | | ARABE CHINOIS GREC ITALIEN LATIN RUSSE | | X |
| AVIGNON PETRARQUE | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| BOLLENE AUBRAC | X | X | | X | | | X | | | | X | | | ITALIEN LATIN PROVENCAL | | |
| CARPENTRAS FABRE | X | | X | X | PLASTIQUE | | X | | | X | X | | | ITALIEN | | |
| CARPENTRAS HUGO | X | X | | X | | | X | X | X | | | X | | ITALIEN PROVENCAL | | |
| CARPENTRAS LOUIS GIRAUD | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| CAVAILLON DAUPHIN | X | X | X | X | | | X | | X | | X | | | ESPAGNOL ITALIEN | | |
| L'ISLE SUR LA SORGUE BENOIT | X | X | X | X | | | X | | | X | X | | X | ITALIEN | | |
| ORANGE L'ARC | X | X | X | X | CINEMA | | X | | | | | | | GREC ITALIEN LATIN PROVENCAL | X | |
| ORANGE VITICOLE | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| PERTUIS VAL DE DURANCE | X | X | X | X | PLASTIQUE | | X | | | | X | | | ITALIEN | | |
| VAISON LA ROMAINE | X | X | | X | | THEATRE | X | | | | | | | LATIN PROVENCAL | | |

2NDE DESECTORISEES

| | |
|-------------------|-----------------|
| AVIGNON MISTRAL | CU + CR DESIGN |
| AVIGNON GIRARD | BIOTECH + SANTS |
| | SI + CITEC |
| AVIGNON PETRARQUE | SES + EATC |

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| CARPENTRAS FABRE | SI +CITEC |
| CARPENTRAS HUGO | BIOTECH + SANTS |
| CARPENTRAS GIRAUD | SES + EATC |
| L'ISLE SUR LA SORGUE BENOIT | SI +CITEC |
| ORANGE L'ARC | EPS |
| ORANGE VITICOLE | SES + EATC |

| |
|------|
| EATC |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| X |
| |
| |
| |
| X |
| |
| |
| |
| X |
| |
| |

**LISTE
SECTIONS EURO LP**

| LP | LANGUES | |
|------------------------|-----------------|----------------|
| | Allemand | Anglais |
| Dumas CAVAILLON | x | |
| Revoul VALREAS | x | x |
| Aristide Briand ORANGE | | x |



VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE
GRILLE DES
compétences transversales observées
(pour l'entrée en 2^e professionnelle et 1^{re} année CAP)

CACHET DE
L'ETABLISSEMENT

Cette fiche est à remplir par **l'équipe éducative**.

Elle sera un des éléments d'appréciation pris en compte au moment de l'affectation en 2^{nde} professionnelle et 1^{ère} année de/ CAP.

Pour les élèves originaires d'autres académies, remplir cette fiche en utilisant les éléments dont dispose l'équipe éducative.

NOM et PRENOM de l'élève :

Sexe : F - G

Né(e) le :

Classe actuelle :

Redoublant de 3^{ème} ou de 2^{nde}:

oui non

| Compétences | Items | Acquis | Non acquis |
|--|---|--------|------------|
| Piliers autres que 6 et 7 | <i>Repérer des informations dans un texte à partir de ses éléments explicites et des éléments implicites nécessaires</i> | | |
| | <i>Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données</i> | | |
| | <i>Rechercher, extraire et organiser l'information utile</i> | | |
| | <i>Réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes</i> | | |
| | <i>Adapter sa prise de parole à la situation de communication</i> | | |
| | <i>Participer à un débat, à un échange verbal</i> | | |
| | <i>Comprendre un message oral pour réaliser une tâche</i> | | |
| Autonomie Initiative PDMF | <i>Raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer</i> | | |
| | <i>Connaître les parcours de formation correspondant à des métiers et les possibilités de s'y intégrer</i> | | |
| | <i>Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés</i> | | |
| | <i>S'engager dans un projet individuel</i> | | |
| | <i>Savoir s'auto évaluer et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis</i> | | |
| | <i>Etre autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles</i> | | |
| | <i>Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions</i> | | |
| <i>S'intégrer et coopérer dans un projet collectif</i> | | | |
| | <i>Manifester curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement</i> | | |

Formations à modalités particulières de recrutement

• **Domaine de la prévention et sécurité :**

- **Bac pro sécurité-prévention** uniquement proposé au lycée l'Estaque à Marseille : un dossier de candidature est à demander auprès de l'établissement. Il se compose d'une fiche de candidature, d'un certificat médical d'aptitude et d'un extrait de casier judiciaire n°3.

Le dossier complet doit être transmis, par l'intermédiaire de l'établissement d'origine, au lycée l'Estaque, pour le **lundi 11 avril 2011 délais de rigueur**.

Les candidats devront avoir au minimum 15 ans au 31 décembre 2011.

Les candidats dont le dossier est complet et conforme seront convoqués par l'établissement à une journée de positionnement (test physique, écrits et entretien de motivation) qui se déroulera à **partir du 6 mai 2011**.

Les candidats retenus à l'issue du positionnement obtiennent un bonus pour l'affectation via AFFELNET. **Attention l'obtention du bonus ne garantit pas l'affectation** (il peut y avoir en effet plus de candidats retenus donc de bonus que de places).

C'est l'application AFFELNET, en fonction des vœux et du barème de l'élève, qui procédera au classement des élèves en liste principale ou en liste supplémentaire.

- **CAP agent de prévention et de sécurité :**

Cette formation est implantée dans 4 lycées : l'Estaque et Ampère à Marseille - Latécoère à Istres - Alphonse Benoît à l'Isle sur la Sorgue.

La procédure est harmonisée au plan académique :

Le dossier de candidature, commun aux 4 établissements, est à demander auprès de l'un d'entre eux. Il se compose d'une fiche de candidature, d'un certificat médical d'aptitude et d'un extrait de casier judiciaire n°3.

Le dossier complet doit être transmis, par l'intermédiaire de l'établissement d'origine, à l'établissement où l'élève souhaite participer à la journée de positionnement, pour le **lundi 11 avril 2011 délais de rigueur**.

Les candidats devront avoir au minimum 15 ans au 31 décembre 2011.

Les candidats dont le dossier est complet et conforme seront convoqués à la journée de positionnement (test physique, écrits et entretien de motivation) qui se déroulera le **4 ou 5 mai 2011**.

Le positionnement est organisé sur des bases communes dans 3 centres :

Ampère Marseille – Latécoère Istres - Alphonse Benoît l'Isle sur la Sorgue.

Attention : un candidat ne participe ainsi qu'à une seule journée de positionnement dans l'un de ces 3 centres, indépendamment des demandes ultérieures d'affectation : en effet, le résultat du positionnement sera valable pour les 4 établissements.

Les candidats retenus à l'issue du positionnement obtiennent un bonus pour l'affectation via AFFELNET : **l'obtention du bonus ne garantit pas l'affectation** (il peut y avoir plus de candidats retenus donc de bonus que de places).

C'est l'application AFFELNET, en fonction des vœux et du barème de l'élève, qui procédera au classement des élèves en liste principale ou en liste supplémentaire.

- **Domaines dits « d'Art et tradition » :**

- **CAP Arts et Techniques de la bijouterie-joaillerie**

- **BAC PRO communication visuelle**

- **BAC PRO Prothèse dentaire**

Pour ces formations, proposées au LP Léonard de Vinci à Marseille, des tests probatoires sont organisés le **mercredi 11 mai 2011**. Les candidats intéressés doivent prendre contact directement avec l'établissement.

BMA brevet des métiers d'art option B volume et décors.

Lycée professionnel du Domaine d'Eguilles Vedène.

Pour cette formation les élèves doivent envoyer une lettre de motivation avant le 2 mai et seront convoqués pour un entretien de motivation avec présentation de travaux réalisés en CAP.

Liste des 1^{ères} technologiques dans le Vaucluse

Bassin AVIGNON

| | |
|---------------------|-----------------|
| Aubanel AVIGNON | STG |
| P.de Girard AVIGNON | - ST2S - STI |
| Mistral AVIGNON | ST2A |
| R.Char AVIGNON | - STG - STL |
| Pétrarque AVIGNON | STAV |

Bassin CARPENTRAS-ORANGE

| | |
|-------------------------|-----------------|
| JH Fabre CARPENTRAS | STI |
| V.Hugo CARPENTRAS | - STSS - STG |
| BOLLENE | STG |
| Argensol ORANGE | STI |
| L'Arc ORANGE | STG |
| Louis Giraud CARPENTRAS | STAV |
| LP Viticole ORANGE | STAV |

Bassin CAVAILLON-APT

| | |
|-----------------------------|-----|
| Charles de Gaulle APT | STG |
| Alphonse Benoît ISLE/SORGUE | STI |
| Ismaël Dauphin CAVAILLON | STG |

Bassin PERTUIS

| | |
|------------------------|-----|
| Val de Durance PERTUIS | STG |
|------------------------|-----|

En cas de demande de dérogation au lycée de secteur, quel en est le motif :

Handicap - Problème médical (joindre les justificatifs – le dossier sera transmis en commission médicale du 21 juin)

1^{ère} qui n'existe pas dans le lycée de secteur

déménagement (joindre un justificatif de domicile)

Autres (joindre les justificatifs) :

.....

.....

Nom : Prénom : année scolaire 2010-2011

Procédure et calendrier :

Ce dossier complété accompagné des bulletins scolaires (celui du 3^{ème} trimestre mentionnant l'avis du conseil de classe), doit être transmis par l'établissement d'origine ou par la famille à l'Inspection Académique -Division de la scolarité 49 rue Thiers 84000 AVIGNON, dès la fin des conseils de classe ou après appel.

Priorités :

⇒ **1^{ère} :**

- 1) élèves qui emménagent dans le secteur
- 2) redoublants de 1^{ère}
- 3) convenances personnelles

⇒ **terminales :**

- 1) élèves qui emménagent dans le secteur
- 2) doublants de terminale suite à un échec au bac
- 3) convenances personnelles

Date, cachet et signature du chef d'établissement d'origine

Date et signature des parents
d'élèves ou du responsable légal

Le / / 2011

Le / / 2011

MOTIFS PRECIS DE LA (OU DES) DEMANDES : (à remplir par la famille)

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES FOURNIES : : :

*Vérifié par le chef d'établissement d'origine
Date et signature*

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

Avis à formuler à partir des motifs précis, invoqués par la famille (enseignements de détermination, convenances personnelles).

Cachet de l'établissement :

Avis très favorable
Avis favorable
Avis réservé

Motivation de l'avis :

Date et signature du chef d'établissement :

Dans le cas d'une entrée dans l'académie :

AVIS DE L'IA-DSDEN D'ORIGINE :

Signature :

AVIS DE L'IA-DSDEN D'ACCUEIL :

Signature :

ATTENTION :

Une dérogation demandée ne préjuge pas de l'affectation correspondante, l'affectation des dérogataires se fera en fonction des places disponibles.



**FICHE - GROUPE TECHNIQUE
PRE-AFFELNET
(pour un vœu en 1^{ère} pro ou 1^{ère}
techno)**

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Ce dossier doit permettre au groupe technique d'étudier les cas relevant de la procédure PRE-AFFELNET. A transmettre au Service Scolarité de l'IA du département de l'établissement d'origine.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE FICHE PRE-AFFELNET :

- Copie de « LA FICHE DE CANDIDATURE »
- Copie des bulletins scolaires des 1^{er} et 2nd trimestres
- Joindre également tout document susceptible d'étayer le projet

ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS OU PARVENUS HORS-DELAI NE SERONT PAS EXAMINES EN GROUPE TECHNIQUE PREPARATOIRE A L'AFFECTATION

| | |
|---|---|
| NOM et PRENOM de l'élève : | Sexe : <input type="checkbox"/> F - <input type="checkbox"/> G |
| N° identifiant élève : | |
| Nom du représentant légal : | Né(e) le : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ |
| Adresse : | Redoublant de 3^{ème} : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Code Postal : _ _ _ _ _ Ville : | LV1 : |
| Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | |

| | |
|---|--|
| Classe actuelle : | <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} d'insertion <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année de CAP « à modalités pédagogiques adaptées » <input type="checkbox"/> CAP Nouvelle chance <input type="checkbox"/> élève de dispositif spécifique (<i>ENAF, Dispositif Relais, Parcours personnalisé...</i>) <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} SEGPA |
| Précisions sur la situation scolaire - (le cas échéant, spécialité, options suivies, etc.) : | |

Reporter ci-dessous les vœux d'affectation formulés par la famille sur le « Dossier Orientation-Affectation »

| 2 nd e Pro ou CAP | SPECIALITE | ETABLISSEMENT DEMANDE | Int. - ½ P. - Ext. | AVIS du groupe technique préparatoire (*) |
|------------------------------------|------------|--------------------------|-----------------------|--|
| Voeu 1 : | | | | |
| Voeu 2 : | | | | |
| Voeu 3 : | | | | |

Signature du chef d'établissement d'origine :



(*) A REMPLIR PAR LE GROUPE TECHNIQUE

Nom :

Prénom :

ELEMENTS MOTIVANT LA DEMANDE :

- Du point de vue de l'élève :

Date et signature de l'élève :

- Du point de vue des parents ou du représentant légal :

Date et signature:

A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Cachet

Avis de l'équipe éducative :

Conclusion : Favorable au projet

Projet déconseillé

Date et signature du chef d'établissement :

AVIS DU GROUPE TECHNIQUE PRE-AFFELNET :

Indiquer « FAVORABLE » ou « DEFAVORABLE » en face de chaque vœu concerné en motivant les avis défavorables. Reporter cette décision dans le tableau de la première page.

Rappel : En cas d'avis favorable, l'élève bénéficiera d'un bonus pour le ou les vœux concernés. Ce bonus sera saisi à l'IA sous la responsabilité des IEN-IO

Vœu 1 :

Vœu 2 :

Vœu 3 :

Date et signature du responsable du groupe technique préparatoire à l'affectation :